

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 24 septembre 2014
Openbare zitting van woensdag 24 september 2014

M. le Président - M. De Voorzitter:

Je déclare ouverte la séance publique.
Ik verklaar de openbare zitting geopend.

Pour débiter le Conseil, nous voulons mettre au vote la modification de l'ordre de passages des points. On vous propose donc de faire passer le point 33 relatif au Compte du CPAS en premier lieu. Il y a déjà eu des sections réunies pour toutes les questions techniques, mais comme nous avons ici quelqu'un pour répondre aux questions, il nous semblait opportun de commencer par ce point-là.

Le deuxième changement, c'est qu'on souhaiterait vous demander de bien vouloir faire passer aussi deux points qui concernent la désignation de fonctionnaires dans les asbl qui gèreront les crèches qui vont être créées. Il s'agit des points 96 et 97 du huis-clos, de les faire passer directement après le vote qui vise à désigner les représentants du monde politique dans ces asbl. Je ne sais pas s'il y a des objections sur ces points, s'il faut un vote formel ou si vous l'acceptez ?

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président du jour.

Nous n'avons pas d'objection sur votre demande de modifier l'ordre du jour. Moi, j'ai remarqué que le point concernant le CPAS, si on avait laissé les points tels qu'ils étaient, à partir du point 33, il y a un décalage au niveau des chiffres entre l'ordre du jour et la nouvelle note complémentaire. Ils ne correspondent pas à un chiffre. Voilà. Je le signale au cas où l'on passe trop vite aux points.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Moi aussi, j'avais une question d'ordre organisationnel. Comme le Président n'est pas là, je ne me rappelle plus, est-ce qu'on avait désigné un Vice-président dans le temps ?

M. le Président :

En fait, il y a eu un putsch, on ne vous a pas prévenu...

(Rires - Gelach)

Dhr. Van Damme :

Oui, je n'en rappelle maintenant. Vous n'avez pas voulu d'un Vice-président de l'opposition, et donc voilà, ok.

M. le Président :

Voilà, on passe au vote sur la modification de l'ordre de passage des points.

Le Conseil approuve la proposition.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

1. CPAS - Compte de l'exercice 2013. OCMW - Rekeningen van het dienstjaar 2013

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, conformément à l'article 89 § 2 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS, les comptes annuels des CPAS sont soumis pour arrêt définitif. Ils ont été préalablement soumis à l'avis d'un groupe technique le 22 août 2014, conformément à l'article 75 du règlement général de la comptabilité des Centres public d'Action sociale de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce groupe a remis un avis positif quant à la légalité et à la régularité du compte budgétaire, des comptes de résultats et des bilans de l'exercice 2013. Ils ont ensuite été approuvés par le conseil de l'action sociale en séance du 3 septembre de 2014. Ce lundi, j'ai eu l'occasion avec les représentants du CPAS d'avoir le plaisir de vous présenter, lors d'une séance des sections réunies, tous les services du CPAS, ainsi que ses comptes et de répondre aux diverses questions posées. Il est important, en résumé, de vous souligner que le principe de limite des crédits et dépenses a été strictement respecté.

Par ailleurs, tout comme la Commune avait fait en 2012, le CPAS a procédé le 1^{er} janvier 2013 à la mise en route d'un nouveau logiciel comptable, ce qui a engendré une migration importante des données se trouvant au cœur du réseau informatique du CPAS.

Le compte budgétaire de l'exercice 2013 présente un résultat comptable final négatif de 1.860.196,63 euros, résultat qui appelle certains éclaircissements. Deux facteurs essentiels expliquent ce résultat. Primo, le montant, pourtant faible par rapport aux autres exercices des irrécouvrables enregistrés au compte 2013, soit 1.351.768,09 euros, montant qui ne peut, dans la réglementation comptable des CPAS, être budgétisé.

Secundo, la quote-part sur la taxe des bureaux, soit 250.000,00 euros, qui n'a pu – pour des raisons d'ordre technique – être restituée par la Commune au CPAS.

Malgré ce résultat déficitaire, le profile économique de nos dépenses demeure fidèle à celui des années précédentes. Cet indicateur témoigne d'une gestion rigoureuse du budget de dépenses. Citons en exemple les dépenses de fonctionnement qui ne représentent que 4,41 % de l'ensemble des dépenses. La dotation communale, quant à

elle, représente 24,05 % du total de recettes d'exploitation, assez loin de la moyenne régionale au compte 2012 qui s'élève à 29,90 % et assez loin de la moyenne des CPAS bruxellois sous plan d'assainissement qui s'élève à 28 %.

Je terminerai mon intervention par dire que le taux de réalisation des crédits des dépenses du budget atteint 92,20 %, et celui des prévisions des recettes 92,80 %, ce qui veut dire en d'autres termes, que les projets politiques contenus dans le budget ont pu être concrétisés.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci Monsieur le Président.

Si pour toute institution, rentrer les comptes en négatif peut être un aveu de mauvaise gestion, au CPAS de Molenbeek, nous avons pris l'initiative de vous faire part, en toute transparence, de la complexité du CPAS et de son large panel d'interventions.

Dans le programme de politique générale, qui vous a été soumis en 2013, nous avons épinglé des secteurs qui étaient prioritaires au regard des besoins de la population molenbeekoise. Dans l'examen de nos comptes, vous avez pu voir que nous avons respecté ces objectifs. Ils sont coûteux, mais recouvrent la réalité du terrain, objectif ciblé sur la stimulation de ressources personnelles, comme par exemple l'accompagnement des 18-25 ans, les formations en lien avec l'insertion, l'encadrement des personnes du troisième et quatrième âge, la diminution de l'endettement, la politique santé, etc.

Tous secteurs qui, indirectement, permettent d'éviter à nos habitants de s'enfoncer un peu plus dans la pauvreté. Ce mali, s'il est lourd, vous avez pu le constater, n'est pas dû à une mauvaise gestion, mais s'inscrit pour tous les habitants, et j'insiste sur le terme « tous » dans une réponse adaptée et discrète à des prises en charge qui évitent pour une majorité d'entre eux par l'encadrement social dont ils bénéficient, de se réfugier dans la fatalité ou la révolte. C'est pourquoi le groupe MR votera favorablement la clôture des comptes 2013 du CPAS.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Mesdames et Messieurs, chers collègues, d'abord je voudrais rappeler au combien le CPAS est une institution extrêmement importante pour notre groupe, extrêmement importante parce que c'est vraiment une institution qui est là, justement pour ne laisser personne sur le bord du chemin.

Je me permettrai, si vous voulez bien, de profiter de cette intervention également pour – et je sais que vous l’avez déjà fait, vous-même, Madame Bastin et d’autres – tirer quand même un coup de chapeau à ce personnel qui assume une mission difficile, extrêmement difficile, de plus en plus difficile dans des conditions très difficiles. Et quand je parle de conditions difficiles, je ne parle pas des usagers, je ne parle pas de la population, je parle surtout des conditions financières. Vous devez faire avec des moyens limités, malheureusement, c’est comme ça, c’est une réalité. J’y reviendrai par la suite.

J’ai envie de commencer avec ce avec quoi je voulais terminer, et Madame Bastin y a fait allusion au début. Effectivement, je suis d’accord avec ce que vous venez de dire au début de l’intervention, un déficit n’est pas un aveu de mauvaise gestion. Comme un mali n’est pas une preuve de bonne gestion. À des chiffres, évidemment, on pourrait dire presque tout et n’importe quoi et j’apprécie, nous apprécions, nous avons apprécié grandement la franchise de la réalité des comptes qui nous ont été présentés, des explications qui nous ont été données. Je trouve vraiment que ça vous grandit, ça grandit le CPAS, ça grandit son personnel.

Et donc, je partage vraiment tout à fait ce que vous avez dit sur le fait que, au départ un déficit n’est pas forcément un aveu de mauvaise gestion. Mais il indique d’autres choses. Avant d’y revenir, je voudrais simplement dire que je trouve ça dommage, même si je ne fais pas partie de la majorité, c’est dommage qu’il n’y ait pas eu plus de conseillers communaux présents aux sections réunies consacrées au CPAS. Je n’accable pas les absents, ils ont certainement tous et toutes de bonnes raisons, mais le CPAS est quand même un des organes les plus importants de notre Commune et je trouve que s’y intéresser est un devoir. Et ceux qui étaient présents, ont pu d’abord recevoir un rapport qui a été présenté et je voudrais à nouveau souligner la qualité de ce rapport, comme je l’ai dit, clair, limpide, transparent, et qui nous indique un certain nombre de choses. En plus, on a posé des questions, on nous a répondu franchement. Je ne vais pas poser des questions techniques, mais en tout cas, on nous a répondu franchement à un certain nombre de questions légitimes.

Évidemment, dans ce qui fait le CPAS actuellement – j’ai commencé par les fleurs, je ne vais pas vous envoyer les pots – mais simplement, il y a du positif et du négatif, comme partout. Et d’ailleurs, le CPAS lui-même a toujours cette volonté de s’améliorer, d’améliorer des choses et c’est très bien ainsi.

Ce qui a été positif, c’est notamment qu’on a pu parler du nombre des dossiers. Le Président s’est engagé à diminuer le nombre de dossiers par assistant social. On nous présentait d’un côté le nombre de personnes qui ont aide du CPAS, donc le nombre de dossiers que cela peut représenter, même si derrière une personne, il y a parfois plus qu’une personne. On trouvait un petit peu dommage qu’on ne trouve pas quelque part le nombre des dossiers de refus. Je trouve qu’il faut, à l’avenir, s’intéresser aux refus, on ne va pas le faire ce soir, mais 30 % de refus, c’est aussi une charge de travail pour le personnel, il faut le dire, parce que les gens pensent qu’il n’y a que les dossiers des gens qui bénéficient déjà de l’aide. Non, il y a beaucoup plus. Un dossier de refus, c’est aussi du travail, mais c’est surtout, ce sont des dossiers pour lesquels il faut peut-être aussi s’intéresser à qu’est-ce qui fait qu’on arrive à refuser près de 30 % des demandes d’aide. Je le disais tout à l’heure, le CPAS est vraiment le bout du bout, le bout de la chaîne.

Dans les éléments que nous regrettons, il n’y avait pas grand-chose – et encore une fois, vous l’avez reconnu très franchement, c’est tout à votre honneur – il n’y a donc pas grand-chose pour la politique liée aux personnes âgés d’origine étrangère, d’autres confessions, de la confession musulmane notamment, mais pas uniquement, il y a d’autres publics, d’autres populations qui commencent maintenant à prendre beaucoup d’importance dans cette Commune. Je sais que vous y travaillez, vous y réfléchissez, et

qu'on est au stade embryonnaire, mais c'est un peu dommage que l'année 2014, l'année où on commémore l'immigration marocaine et turque, qu'on n'ait pas avancé plus, mais voilà. Je pense que dans l'opposition, j'ai même des membres qui vous ont fait offre de leur expertise pour éventuellement avancer un peu plus vite.

Je trouve aussi qu'il y a un élément sur lequel le Collège devrait s'attarder beaucoup plus. Je ne dis pas qu'il ne le fait pas, mais je pense qu'il le fait trop peu. C'est le nombre de jeunes concernés par l'aide sociale. C'est effrayant. C'est effarant. Et je pense que là, il y a vraiment un focus à mettre dans les politiques qui sont menées, dans le soutien qu'on est amené à donner au CPAS. Ce soutien est financier, mais il n'est que financier, mais surtout financier. Moi, je vous encourage vraiment à continuer la politique des articles 60, l'activation qui a déjà été très importante précédemment, l'ancien président du CPAS est présent ici à côté de moi. Ce qui est bien ici à Molenbeek-Saint-Jean, c'est que finalement, l'institution du CPAS est importante pour les partis démocratiques, quels qu'ils soient, majorité, opposition, quel que soit le Président qui est en place.

Et je voudrais vraiment insister sur un point, même si c'est neuf, le CPAS de Molenbeek pourrait être un des premiers CPAS à Bruxelles qui pourrait activer grandement la garantie jeune. Il y a beaucoup de possibilités qui pourraient être apportées et être données à notre jeunesse, d'autant plus qu'on a une des jeunesses les plus importantes de Bruxelles. Et puis, je voudrais dire un regret, c'est par rapport au manque de politiques qui sont menées, je ne dis pas qu'on ne les aide pas, je l'ai dit en sections réunies, ce n'est pas une remarque politique, c'est vraiment technique, c'est par rapport aux familles monoparentales, aux familles recomposées, par exemple une dame ou un homme qui se retrouve seul avec des enfants, il y a d'ailleurs beaucoup de veufs et de veuves là-dedans. Je pense qu'il y a lieu de s'y attarder, quand on sait qu'à Bruxelles, cela représente 50 % des ménages.

Je ne vais pas être très long, Monsieur le Président. Je trouve quand même que le CPAS est quelque chose d'extrêmement important. Par rapport aux résultats, pour revenir un instant sur le résultat comptable, la perte d'un million huit cent, si je dois me calquer au discours d'une partie du Collège au début de la législature, on doit vous dire que vous gérez mal. On sait très bien, on est des gens de bonne composition et de bon compte, on sait très bien qu'un déficit ne veut pas forcément dire une mauvaise gestion. Ça veut aussi dire qu'on est devant des défis qui sont énormes et qui n'arrêtent pas d'augmenter, et aussi devant du sous-financement. Et je pense que le CPAS de Molenbeek est sous-financé, et c'est pour ça que votre résultat est négatif, mais il est aussi injuste. Il est injuste, parce que je trouve que le CPAS de Molenbeek ne mérite pas un tel résultat, ne mérite pas en tout cas de donner cette impression de mauvaise gestion. J'ai apprécié, c'est d'ailleurs écrit noir sur blanc dans le rapport, j'ai beaucoup apprécié, on a indiqué que dans les difficultés qui ont amené ce déficit, vous avez parlé du changement de programme et du logiciel comptable. J'ai apprécié cette franchise, je n'ai pas eu la même franchise de la part du Collège précédemment. Il a fallu attendre des sections réunies à huis-clos pour avoir le même type de discours de la part du Receveur communal, qui n'est pas n'importe qui dans cette Commune.

Ce qui m'intrigue par contre, ce sont les deux erreurs consécutives qui viennent du Collège, de la Commune, par rapport au manque structurel de moyens et par rapport à la taxe sur les bureaux, c'est un manque à gagner, un manque de 500.000,00 euros pour le CPAS. Donc, voilà, le CPAS n'est pas le seul responsable et ne doit pas assumer seul ce déficit.

Il y a une partie qui est extrêmement importante sur l'irrecouvrable. Là, je pense qu'il ne suffit pas de dire : voilà, on a tant d'irrecouvrable et on n'arrive pas de récupérer pour telle ou telle raison. Vous en avez expliqué certaines. Je pense qu'il y a aussi lieu de

s'intéresser de savoir ce qui fait qu'il y a dans notre société, on a des gens dans cette situation-là. Qu'est-ce qui fait que l'on n'arrive pas à récupérer chez un nombre de personnes ? Qu'est-ce qui fait que bon nombre de personnes se trouvent tout à fait insolubles, en banqueroute, en déficit total. Je pense qu'il faut s'y intéresser.

Vous nous avez expliqué, comme quoi on apprend beaucoup de choses, j'ai appris que dans le budget du CPAS, on ne peut pas indiquer de provisions. Et bien, néanmoins, moi je pense que la Commune et/ou le CPAS devraient peut-être réfléchir à envisager la création d'une provision, d'une réserve, pour justement combler ce problème de sommes qu'on ne peut pas récupérer. Parce que c'est une réalité dans notre Commune. Elle ne va pas changer demain. Demain, on aura encore des irrécouvrables, et après-demain et ainsi de suite, malheureusement. C'est comme ça. Je pense que c'est se cacher les yeux à la réalité, que de ne pas le reconnaître. Il est vrai que, si on ne crée pas quelque part une réserve ou un fond, c'est clair que dans le budget, ça va se ressentir, on va alourdir le déficit.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, si vous parlez pour votre groupe, je n'ai pas d'objection...

M. Ikazban :

Je termine. Je suis en train de conclure.

Je veux attirer l'attention sur le dernier tableau, la quote-part de la Commune. Il y a des Communes socialement comparables à Molenbeek, il y a des Communes aussi pauvres que Molenbeek et il y a des Communes riches, très riches. Finalement, Molenbeek est quasi la dernière dans la quote-part communal. Ce qui indique clairement qu'il y a un sous-financement assez important du CPAS par le Collège. Je partage le début de votre intervention, quand vous dites que le déficit ne veut pas forcément dire une mauvaise gestion, mais ça veut dire mauvaise prévision. Et ça veut dire en tout cas qu'on n'a pas donné assez au CPAS. Et ça veut dire que le Collège ne donne pas les moyens suffisants. J'ai donné tout à l'heure des exemples : les personnes âgées sont en augmentation, les jeunes sont en augmentation, les familles monoparentales sont en augmentation. Et si je prends les chiffres de la population entre 2000 et 2013, il augmente – dans la Région bruxelloise – de 32,90 %. Je pense que la Commune ne tient pas compte de cette réalité, et je pense que c'est un danger.

Alors, vous savez, Monsieur le Président, on ne va pas voter contre ce point, parce que le CPAS, pour nous, reste une institution importante, mais néanmoins, on voudrait lancer quand même un signal fort et on voudrait vous dire, comme on vous l'a dit dès le départ, qu'on vous faisait confiance pour continuer à revendiquer auprès de la Commune et auprès du Collège votre dû, ce que le CPAS doit recevoir, pour fonctionner, normalement, équitablement au bénéfice de la population, des Molenbeekois et les Molenbeekoises.

Je vous remercie, Monsieur le Président et je m'excuse si j'ai été trop long.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block. J'imagine que vous parlez pour tout votre groupe aussi ?

M. De Block :

Je voudrais d'abord commencer par un petit retour en arrière, lors de la discussion concernant le budget de 2013 que nous avons eue il y a plus ou moins un an, où j'ai interpellé le Président du CPAS pour expliquer comment il justifiait les prévisions au niveau des équivalents du RIS. Surtout parce que je me demandais vraiment si en pleine crise, le nombre de RIS pouvait diminuer, comme il avait prévu une diminution. Et j'ai vu que le nombre exact des RIS comptabilisé dans les résultats n'est pas tellement différent que les prévisions. Je dirais même un peu trop près des prévisions. Je voudrais savoir ce qui n'est pas clair ou déductible du rapport présenté, l'année passée ou en tout cas dans le budget, vous avez fait un beau tableau sur le nombre de décisions spécifiques pour les RIS, négatives et positives. Et donc, je voudrais savoir combien de demandes RIS il y a eu exactement, et le taux des décisions positives ou non. Je pose cette question, parce qu'à l'époque, j'ai posé la même question, est-ce que la diminution prévue est due à une diminution de demandes ? Ce qui m'étonnerait. Ou est-ce qu'elle est due à un jugement, une évolution plus stricte des mesures ? Je voudrais que le Président éclaircisse cet aspect-là. Je pose cette question, parce que plusieurs indicateurs m'inquiètent. Par exemple, le nombre des gens qui peuvent profiter du fonds concernant Hydrobru, au niveau des factures d'eau, a diminué. Le nombre de personnes qui ont bénéficié d'une épuration de factures de gaz, le coût d'énergie, a diminué. Alors que j'entends partout que c'est le contraire qui se passe, que les factures d'énergie explosent, que les gens ne savent plus quoi faire.

J'ai une question au niveau de la médiation de dettes, le nombre de médiations de dettes où les personnes dans la médiation de dettes diminuent, alors que partout ailleurs dans le pays, on constate plutôt le contraire. Quand on voit les titres dans les journaux, on voit le contraire, et ici on diminue le nombre de personnes qui bénéficient d'une médiation de dettes.

Le nombre de personnes qui bénéficient d'une garantie locative diminue. Là, je ne comprends plus rien. C'est le contraire de ce qu'on pouvait attendre avec un marché locatif, comme il est actuellement.

Le nombre de factures ou interventions dans les factures pour les hôpitaux IRIS diminue drastiquement, j'ai l'impression. Et donc, je voudrais avoir simplement une explication d'où ça vient.

Il y a ce côté RIS où je pense qu'il faudrait attendre une augmentation des demandes, est-ce que ce nombre a augmenté ? C'est ce que je pensais. De l'autre côté on voit une diminution du nombre de RIS accordés.

Et puis, globalement, tous ces petits fonds, on voit une diminution du nombre de personnes qui en bénéficient, et donc j'aimerais avoir une explication.

J'ai une question particulière au niveau des articles 60. Est-ce qu'il y a une explication spécifique concernant le fait qu'il y ait moins d'articles 60 accordés aux ASBL molenbeekoises actuellement ? Donc, c'est spécifique, est-ce qu'il y a un changement de politique ?

Ce que je trouve vraiment positif, et ce qui m'a étonné, parce que c'est une statistique qui augmente, c'est le nombre de personnes qui reçoivent un projet individuel PPIS, surtout au niveau des études de l'enseignement secondaire et supérieur, donc je voudrais savoir comment ça se fait que dans tous les autres domaines, il y a une diminution, alors que là il y a une augmentation. Est-ce que c'est parce qu'on investit plus de personnel, parce qu'on a mené une campagne d'information plus claire.

J'ai encore une question concernant les irrécouvrables : quelle est la prévision ? Qui va porter le chapeau ?

Ma dernière question, je voudrais savoir si la Commune sera mise sous Tutelle, quelle est la position de la Commune et de son Président par rapport au home du CPAS ? Parce que comme on nous a fait comprendre il y a quelques années, n'est pas une mission prioritaire ou obligatoire. Est-ce qu'on peut garantir que ce home continuera à fonctionner ? Parce que l'année passée, dans la présentation du budget, nous avons pu clairement décrypter le déficit dans lequel tourne ce home. Je ne l'ai pas retrouvé en tant que tel ni dans les comptes, ni dans la présentation des sections réunies. Est-ce que vous pouvez confirmer que cette perte tourne toujours autour d'un million et demi, deux millions d'euros ?

Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président.

A mon tour, je voudrais ajouter un élément de réponse par rapport à cette question. Tout d'abord, en tant que Conseiller du CPAS, je témoigne, dans le fait que le mali ne témoigne pas évidemment d'une mauvaise gestion, que du contraire. Je pense que je suis le premier à féliciter la bonne gestion et la manière dont se passent les choses au CPAS, tant dans la prise de conscience, quand dans le traitement des dossiers. Il faut savoir que nous avons de plus en plus des auditions. Ça témoigne que les Conseillers du CPAS prennent en charge avec rigueur et avec conscience leur travail, leur mission. Donc, ça c'est une chose. Mais je pense que la problématique réside dans le phénomène de moyens mis à la disposition de ces structures qui aujourd'hui doivent faire face, à la réforme des articles 60 et des 15.000 chômeurs supplémentaires. Il faut savoir que notre Commune est spécifique comparativement à d'autres Communes, on a de plus en plus une population fragilisée.

Et donc, aujourd'hui, la question et l'orientation qu'on devra apporter à cette question, c'est plutôt quels sont les moyens qui seront mis à disposition de ces structures importantes et quelles sont les prévisions. Parce que prévoir, c'est anticiper à certain nombre de problèmes. La question qui a été évoquée par rapport aux problématiques d'irrécouvrables et autres éléments, sont des éléments de prévision. Donc aujourd'hui je pense qu'il faut réorienter la chose en disant que demain, notre Commune aujourd'hui, dont la dotation est importante, certes, mais qui reste en deçà des autres Communes, le CPAS de Molenbeek a besoin davantage de structures, davantage de moyens. Et je dis, j'insiste, j'ai évoqué la question en sections réunies par rapport aux irrécouvrables, c'est un poste qu'on peut prévoir. On ne peut pas le résoudre, parce qu'on ne peut pas anticiper sur le comportement des gens et la situation des gens, mais en tout cas sur le principe financier, sur le principe comptable, c'est notre devoir aujourd'hui de pouvoir anticiper sur cette considération, par la mise en place d'une provision, par la mise en place d'une réserve pour anticiper sur ces problématiques-là. Donc je réitère encore une fois mon sentiment que le CPAS d'aujourd'hui avec tous les Conseillers du CPAS effectuent un travail remarquable, j'en témoigne. La preuve, les modifications budgétaires qu'on a eues précédemment justifient la nécessité d'anticiper sur un certain nombre de choses. Aujourd'hui les besoins sont là, mais pour les moyens, il faut en débattre, il faut être

audacieux et sincère par rapport à ça. Notre responsabilité, encore une fois, c'est de mettre à disposition davantage de moyens, pour justement pallier et anticiper, parce que gérer, c'est anticiper et prévoir, c'est ne pas agir en aval, mais en amont. Je pense qu'aujourd'hui, l'exercice est clair, il faut pouvoir anticiper, prévoir financièrement, en moyen. Je pense que la politique qui est mise en place aujourd'hui, il y a des choses qui ont été réalisées, d'autres choses qui devront être réalisées. Mais malheureusement, faute de moyens, certaines choses ne pourront pas se réaliser. Et donc, encore une fois, je dis qu'il faut avoir l'audace de réorienter la politique en mettant plus de moyens.

Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Monsieur Azaoum, vous avez la parole.

M. Azaoum :

Merci Monsieur le Président.

Je voulais aborder avec les membres du Conseil deux aspects de ce budget du CPAS. Le premier concerne une mesure qui tombera normalement le 1^{er} janvier 2015 et qui concerne l'exclusion de plusieurs milliers de chômeurs en allocation d'insertion. Je voulais interroger les responsables du CPAS pour savoir s'ils avaient pris les mesures préventives nécessaires, notamment en termes de moyens humains et financiers, et également savoir, bien sûr, le nombre de Molenbeekoïses que cette exclusion concernera ? Comme ça, on peut un petit peu savoir la difficulté pour le CPAS.

Et alors, un deuxième aspect, qui concerne les articles 60, vous nous avez expliqué durant la réunion de présentation, combien les articles 60 étaient importants pour cette Commune. Cela permettait, au-delà de l'aspect travail, que ça peut procurer aux bénéficiaires du CPAS, elles permettaient également et au CPAS, mais également à l'ensemble de ces associations qui collaborent avec le CPAS, de pouvoir proposer notamment des prestations et des services. Je pense notamment à l'économie non-marchande, les ILD en particulier, qui sont de très très grands consommateurs de travailleurs sous article 60, avec trois difficultés qui se présenteront pour la Région bruxelloise, mais également pour la Commune. Vous n'ignorez pas que les articles 60 font également partie du transfert de compétences de l'Etat fédéral vers les différentes Régions. On n'aura seulement 90 % du budget consacré aux articles 60.

La deuxième difficulté sur la Région bruxelloise qui ne concerne pas uniquement Molenbeek-Saint-Jean, mais toute la Région, c'est qu'on est de très très grands consommateurs d'articles 60. Je pense qu'on consomme environ 30 % de cette mesure, toute proportion gardée par rapport au poids qu'on représente par rapport aux deux autres Régions. Et la clé de répartition serait de 8 à 10 % pour la Région bruxelloise. Donc, il y a un gap déjà assez important pour la Région. Et alors, dans un second temps, au niveau de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, c'est vrai que la Commune, par rapport aux autres communes, est vraiment dans le peloton de tête des Communes consommatrices, avec notamment la Ville de Bruxelles, avec d'autres grandes Communes comme Schaerbeek, et viendra le moment où les budgets ne seront plus assez importants pour pouvoir engager les articles 60 dont on a besoin. Je présume que ces budgets vont être bien évidemment contingentés et avec un risque de diminution drastique pour la Commune de Molenbeek-Saint-Jean. Et je voulais savoir si justement les responsables du CPAS avaient également

réfléchi à ces difficultés-là, et de savoir un petit peu les solutions qui nous étaient proposées.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum.

Monsieur Vermeulen, vous avez la parole.

M. Vermeulen :

Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les interventions, et je dois reconnaître, que non seulement ces interventions sont intéressantes, mais ce qui est assez exceptionnel, c'est que c'est le seul sujet sur lequel personne ne s'emporte. Donc tout le monde reste calme, donc quelque part, c'est tout à fait positif, et on se rend compte de l'importance du sujet et personne ne va en parole au-delà de ce qu'il pense.

Une deuxième réflexion, c'est que – et ça fait quand même quelques années que je suis au Conseil – et c'est à peu près tous les ans le même discours : on félicite le CPAS pour sa bonne gestion et on arrive à la conclusion qu'on n'a pas assez de sous. C'est vrai, on est de plus en plus nombreux, le phénomène démographique est important, la population vit des problèmes, certainement, certains plus importants que d'autres, il faut le reconnaître. Mais donc, on a besoin des fonds, alors qu'est-ce qu'on fait ? On appelle la Commune à la rescousse. Pour m'être occupé des finances communales, je sais que ce n'est pas évident de trouver des sous, donc qu'est-ce qu'on fait, on va à la Région, qui eux vont dire qu'ils n'ont pas beaucoup de fonds, donc ceux-là on va au Fédéral pour demander les fonds. Donc quelque part, je crois que ce sera un éternel problème de cette répercussion de fonds. C'est un constat, c'est un constat pénible, mais moi, ma grande crainte, c'est que ce soit la Commune, la Région, le Fédéral ou autre instance, on ne saura plus le payer, on ne doit pas se faire d'illusion, on arrivera à un moment donné où on ne saura plus le payer. J'ai terriblement peur de ce genre de choses.

Voilà.

M. le Président :

Merci Monsieur Vermeulen.

Monsieur Ikazban, deux secondes.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, je suis tellement heureux de retrouver Monsieur Vermeulen que je veux le remercier pour son intervention. Je dirai simplement que, quand je vous écoute, j'ai envie de vous dire que le vrai problème, c'est la redistribution des richesses dans ce pays.

M. le Président :

Bon, les deux secondes étant passées, je redonne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Ça a été costaud, mais je vais essayer de répondre un maximum aux questions.

Je vais commencer par rassurer Monsieur De Block par rapport à la maison de repos. Nous n'avons absolument aucune intention de toucher à la maison de repos, c'est un outil qui nous semble fondamental et qui va être maintenu. Notre politique de troisième et quatrième âge va prendre d'autres formes, parce qu'il y a des alternatives aux placements dans la maison de repos, c'est clair que nous avons spécialisé plus la maison de repos qui doit être dans le public, son public cible, c'est-à-dire les MRS, donc pour les personnes le plus lourdement handicapées et que nous envisageons des formules alternatives pour des autres personnes. Parce que notre politique est de maintenir un maximum les gens chez eux ou d'essayer de créer des structures intermédiaires entre le logement chez soi à la maison et le placement en maison de repos. Donc l'évolution des choses, dans les années à venir, sera dans ce sens-là. Mais Arcadia reste notre maison de repos à laquelle nous tenons et qui est un outil fondamental pour le troisième âge au CPAS de Molenbeek. Et son déficit devra être couvert, c'est vrai que c'est une maison de repos qui fonctionne avec des déficits. La qualité des soins en dépend, et ça fera toujours partie des besoins du CPAS. On essaye d'intervenir pour réduire ces déficits un maximum, mais c'est une réalité. Les formules alternatives permettront aussi de diminuer la charge sur le CPAS.

Par rapport aux articles 60, je tiens quand même à signaler qu'il y a eu l'année passée une modification de la circulaire qui a fait beaucoup de bruit. Je signale que le CPAS de Molenbeek est la seule de la Région bruxelloise qui n'a pas diminué son quota. Je tiens absolument à ce qu'on ne touche pas à la politique des articles 60, notamment au niveau de l'économie sociale et donc, nous sommes allés même en justice contre la circulaire pour pouvoir maintenir ce quota, et jusqu'à présent, le quota est maintenu et il est augmenté. Donc c'est une politique effectivement fondamentale qui va être poursuivie au CPAS, parce que c'est un des outils principaux qu'on a pour faire en sorte que les gens puissent se réinsérer et le flux sortant du CPAS ce sont en bonne partie les articles 60.

Par rapport aux associations et aux projets locaux, aux utilisateurs des articles 60, nous maintenons une politique économique qui est tout à fait favorable pour eux, pour justement faire en sorte que les articles 60 aient des possibilités d'insertion et on est en train de travailler à des filières, le travail est en cours, qui permette aux articles 60 d'être non seulement un article 60 et quelque chose qui permette aux gens de sortir du CPAS et d'entrer au chômage, mais d'être une vraiment une réinsertion à l'emploi. Il y a donc des formations qui se passent en aval et des structures qui sont en amont. L'article 60 fait partie de la filière avec un facilitateur de projet dans leur parcours d'intégration qui est poursuivi.

Par rapport au nombre de bénéficiaires, on ne sait pas bidouiller les chiffres hein. Le revenu d'intégration est un droit. Les chiffres qui sont donnés, sont des chiffres réels et ils sont effectivement stables. Donc en 2011, il y avait 4.602 personnes qui ont bénéficié des RIS. Il y a eu 13.976 décisions et 9.914 décisions positives d'RIS en 2011 et 11.304 décisions positives en 2013, donc on est plutôt une augmentation qu'une diminution. En aide équivalente, même chose, en 2011, en décisions positives, 5.173, en 2013 4.082. En décisions négatives, en 2011 pour le revenu d'intégration, on est à 4.602 décisions négatives, et il y a une légère augmentation mais qui est proportionnelles au nombre total de demandes. En 2013, 4.760 décisions négatives, mais on tourne toujours autour de 30 % des décisions négatives. On est obligé de suivre la loi, donc il y a des conditions de résidence, il y a des conditions de revenu et on ne fait qu'appliquer ça. Donc la proportion reste la même, il n'y a pas de modification, et pas de modification politique non plus.

En aide équivalente, c'est la même chose, on est à 27 % de décisions négatives en 2011 et à 28 % des décisions négatives en 2013.

Alors, pour les fonds énergie, je vous signale qu'on a modifié la ligne de conduite de manière plus favorable pour les gens. Donc le pourcentage d'interventions a été augmenté. On intervenait à 80 % pour les factures d'énergie, on intervient maintenant à 90 %. On intervient aussi partiellement dans les factures intermédiaires, parce que ce n'est pas tout de combler un problème en fin, au moment où les gens reçoivent leur facture de solde. Il y a un problème qui se passe dans un budget de ménage difficile, les gens ont aussi difficile à payer leur facture intermédiaire. Et donc, contrairement à ce qui se passait avant, on intervient maintenant également partiellement dans les factures intermédiaires, une sur deux au minimum. Donc on n'attend pas l'établissement de la facture de solde pour intervenir. Ce sont des décisions qui ont été prises en 2014.

Le fonds Hydrobru, il y a eu moins de personne qui en ont effectivement bénéficié, mais les interventions ont été plus importantes. Le montant est plus ou moins stable, chaque année, nous avons le même montant. Il se fait que les factures chez les gens augmentent donc il y a eu un peu moins d'interventions. Mais le fonds est utilisé totalement. Les garanties locatives ont dépassé en 2012 les 114. Effectivement, il y a eu 8 demandes en moins d'une année à l'autre.

La Cellule logement a disparu, mais la problématique du logement est assumée par les travailleurs sociaux. De toute manière, on a corrigé le tir, parce qu'on s'en est rendu compte de ça. On a réaffecté une assistante sociale en chef spécialisée dans la problématique du logement, depuis deux mois parce qu'effectivement, c'était un problème. C'est une décision qui vient d'être prise. On tire aussi la conclusion, le CPAS est en constante interrogation et donc il y a de nouveau une assistante sociale spécialisée dans le logement. Et avec l'Echevin du Logement, on va essayer de mettre au point des formations, parce qu'on s'est rendu compte que la problématique du logement n'est pas assez connue par les assistants sociaux de première ligne, et donc, il y a des formations à faire, parce que c'est quelque chose de spécifique. On va s'y atteler à partir de 2015.

Le PIIS (programme individuel d'insertion socio-professionnelle), ça c'est plutôt une bonne nouvelle qu'il y en ait plus, parce que c'est quoi le PIIS, c'est contractualiser une aide. Je crois que c'est très important de faire en sorte que quand les gens viennent au CPAS, c'est pas simplement un droit de tirage, c'est aussi une aide qui est donnée, mais c'est une aide qui doit être accompagnée et le PIIS, c'est le document qui fait en sorte que quand les gens ont une aide au niveau étude, au niveau formation, c'est lié aux certaines conditions. Les gens doivent respecter des conditions, mais les travailleurs sociaux également, ils doivent respecter les conditions d'accompagnement. Et c'est contractualisé, je crois qu'au plus on contractualise, au plus on s'engage de part d'autre et donc l'augmentation, c'est une volonté de faire en sorte qu'on rentre dans une logique de soutien. Je ne vais pas dire que c'est du donnant-donnant, mais c'est un contrat, c'est un engagement mutuel du demandeur et du CPAS d'entrer ensemble dans une démarche qui est une démarche de formation et d'accompagnement.

En ce qui concerne les irrécouvrables, cela est une réalité. On a une population plus précarisée sur Molenbeek, et la majorité des irrécouvrables, ce sont les frais médicaux. On a une population qui est susceptible d'être plus malade ou de devoir faire plus appel à des soins de santé. Il y a une réalité aussi, ça, on doit y travailler que les gens vont de plus en plus aux services d'urgence des hôpitaux. Mais ce sont des choses qu'on ne peut que constater, on essaie d'y travailler.

Pour l'intervention de la Commune, on a parlé de notre déficit structurel le fameux 1.800.0000 euros dont on parlait récemment, et bien, la Commune, son 1.800.000 euros la

comblé à hauteur d'un million cinq, un million six, donc je crois que c'est quand même un effort important. Le questionnement est effectivement, le CPAS d'une Commune en difficulté doit demander de l'aide à une Commune en difficulté, donc vient tout le problème de la solidarité entre Communes. Je crois effectivement que c'est une question qui doit être posée de manière beaucoup plus large, mais c'est un problème effectivement pour la Commune de Molenbeek de soutenir son CPAS, parce que la Commune de Molenbeek elle-même a des difficultés financières et je crois que c'est à un niveau plus large qu'il faut pouvoir voir les choses, c'est une question de solidarité.

M. le Président :

Monsieur De Block, c'est vrai qu'on a déjà eu deux fois l'occasion de poser des questions aux sections réunies, donc je pense que si vous avez encore des questions techniques, vous pouvez poser vos questions par écrit.

M. Vandenhove :

Au niveau de l'aide médicale urgente, ce sont des chiffres que je n'ai pas donnés, je l'avais expliqué durant les sections réunies, on l'a maintenu, contrairement à d'autres CPAS, on a un service spécial affecté à l'aide médicale urgente, parce que ça reste une problématique importante. Nous avons encore en 2013, nous avons eu 5.120 décisions dont 3.486 positives et 1.634 négatives. Donc on est toujours, aussi dans l'aide médicale urgente, à un taux de 30 % de refus, donc ça veut dire 70 % d'acceptation et la cellule d'aide médicale urgente continuera à fonctionner, parce que c'est une problématique toujours extrêmement importante à Molenbeek.

En conclusion, je peux dire qu'on va tenir l'engagement qui a été pris de tenir un monitoring et donc de voir l'évolution des choses à partir du mois de janvier. On ne prévoit pas une catastrophe énorme pour le CPAS de Molenbeek et nous avons engagé en 2013 10 assistants sociaux supplémentaires de première ligne en partie aussi pour combler ces demandes potentielles.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban, avant de passer aux votes.

M. Ikazban :

Je voulais remercier le Président et sa complice pour les réponses. Il y a des gens de l'Administration qui l'ont soutenu. Je confirme ce que je vous ai dit tout à l'heure, c'est que pour nous, ce résultat n'est pas un aveu de mauvaise gestion. Nous pensons que ce CPAS est bien géré, avec même une certaine rigueur d'ailleurs, une rigueur d'entreprise même, ça pourrait nous inquiéter, mais voilà. Ce n'est donc pas un aveu de mauvaise gestion, c'est un aveu de manque de financement du Collège. Mais néanmoins, malgré ce manque de financement du Collège, parce que le CPAS est une institution importante pour nous, Socialistes, mais surtout pour la population, cela ne nous empêchera pas aujourd'hui de voter favorablement pour ce point.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

On passe aux votes.

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
38 votants : 37 votes positifs, 1 abstention.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
38 stemmers : 37 positieve stemmen, 1 onthouding.*

2. Service Prévention - Convention de collaboration entre la commune et la Zone de Police Bruxelles-Ouest relative à l'échange d'information entre la Police locale et le service Gardiens de la Paix.

Preventiedienst - Samenwerkingovereenkomst tussen de Politiezone « Brussel West » en de gemeente met betrekking tot het uitwisselen van informatie tussen de lokale politie en de dienst gemeenschapswachten.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Nous supposons que c'est une convention type qui est déjà revenue à plusieurs reprises ici, et je voudrais simplement, puisqu'on parle de la police et de l'échange de l'information, comme la dernière fois on n'a pas pu poser la question à Madame Turine, savoir à quel moment on reviendra ici sur le fameux débat sur les SAC ?

Mme la Bourgmestre :

On a dit qu'on le ferait une année plus tard, qu'il y aurait une évaluation qui se ferait une année après sa mise en œuvre.

M. le Président :

On va passer aux votes.

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
39 votants : 38 votes positifs, 1 abstention.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
39 stemmers : 38 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**3. Congé du Secrétaire communal - Remplacement - Confirmation.
Verlof van de Gemeentesecretaris - Vervanging - Bekrachtiging.**

M. le Président :

Je présume que c'est accepté à l'unanimité.

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

4. Création d'une structure d'accueil de la petite enfance sous la forme d'une association sans but lucratif dite « délégataire » ou « paracommunale » ayant pour but la création, l'organisation, la coordination et la gestion des milieux d'accueil francophones de la petite enfance sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean - Approbation des statuts de cette A.S.B.L.

Oprichting van een kinderopvangstructuur in de vorm van een vereniging zonder winstoogmerk zogenaamd « overnemer » of « paracommunale » die de oprichting, de organisatie, de coördinatie en het beheer van de Nederlandstalige opvangmilieus bestemd voor de kinderen van 0 tot 12 jaar op het grondgebied van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek tot doel heeft - Goedkeuring van de statuten van deze V.Z.W.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je trouve que c'est une évolution inquiétante que la Commune de Molenbeek, et donc cette majorité choisit de privatiser des secteurs communaux et donc je voudrais m'y opposer. C'est une des raisons pour laquelle je ne me suis pas présentée pour l'assemblée de cette ASBL en création et je trouve que l'argumentation avec laquelle on décide de le faire ne tient pas la route. Et donc je voudrais un petit peu expliquer ce que je veux dire par cela.

D'abord on justifie la création d'une ASBL, parce qu'une ASBL permet une gestion efficace des milieux d'accueil et que les règles de fonctionnement d'une ASBL sont plus souples que celles d'une institution communale. Je vous fais remarquer que ça vaut pour toutes questions du personnel, pour tout service communal, et donc je trouve que ce genre de question du personnel, pour tout service communal et donc je trouve que ce genre d'argumentation met la porte grande ouverte à des privatisations, des sous-traitances des pans entiers du service public. Soyons clairs, il s'agit ici d'attaquer, d'une façon même pas cachée, les protections au niveau des conditions au travail, les statuts liés aux fonctions publiques. Donc on promeut la flexibilité, on va attaquer aussi des coûts salariaux et donc j'ai fait brièvement une petite recherche, donc si je compare quelqu'un du secteur privé sans ancienneté, dans la commission paritaire 331, on parle de 1.612 euros bruts, alors que les statuts C et D ont un salaire brut entre les 1.800 et 1.900 euros.

Donc je pense qu'il est clair que la Commune vise en fait ici seulement et uniquement une coupe dans ses services, mais évidemment dans des années où on annonce la tutelle, ce même raisonnement peut être appliqué à pleins de services.

Deuxième chose, cette Commune, comme toujours, prend exemple sur des pires tendances à Bruxelles. Il s'agit d'une tendance rencontrée dans d'autres Communes bruxelloises. Je me réjouis comment cette majorité bleue, verte et orange arrive à centraliser toujours les pires des exemples de destruction du service public. Et quand il s'agit de taxe, essayer de faire comprendre à la population qu'il y a toujours moyen de payer encore plus en qu'on est encore dans la bonne moyenne à Bruxelles.

Et finalement, ils essaient d'expliquer qu'une ASBL permettrait de diversifier les sources de subsides et un meilleur subventionnement des postes ACS. J'ai posé la question à l'ONE, je n'ai pas eu la réponse de Kind & Gezin, mais donc ils m'ont assuré qu'au niveau des puéricultrices, toute aide régionale supplémentaire pour des ACS sera déduite des forfaits du personnel. Donc, en tout cas, au niveau du personnel et des subsides du personnel, l'effet net des subsides autre qu'au niveau du personnel structurel, et les forfaits de l'ONE, sera normalement net, parce que c'est la philosophie de l'ONE de

ne pas désavantager ou de ne pas avantager certaines crèches qui bénéficient de plus de subsides.

Finalement, c'est pire que ça. Vu que l'ONE ne subventionne pas la direction ni le personnel intendant, cela veut dire que cette ASBL n'aura pas la possibilité d'un soutien de la Commune pour investir dans la direction et dans le personnel intendant, et donc devra les payer de ses fonds propres.

Je voudrais finir avec le fait que Madame Annalisa Gadaleta assure dans une vidéo, que pour les parents, il n'y aura pas de changement. Je vous signale que le Gouvernement flamand a décidé que le prix maximal par jour augmenterait de 1,5 à 5,00 euros, et donc que je ne pense pas qu'il faut assurer les parents qu'il n'y aura pas de changement, parce qu'on risque de réellement changer les prix au niveau des garderies.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Excusez-moi Monsieur Ikazban, tout à l'heure quand votre micro ne marchait pas, j'ai un peu coupé court, mais j'imagine que votre question était de savoir si on traitait les deux points d'un coup. Oui, effectivement, je propose et je pense que ça sera naturel pour tout le monde, qu'on parle des deux sujets consécutifs, francophone et néerlandophone d'un coup.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Là, on est devant un débat politique. Et puis, il y a les statuts que vous proposez, où on a peut-être des remarques à faire et c'est plus d'ordre technique. Ce sont d'ailleurs peut-être des remarques que vous allez partager. Moi je n'ai pas envie de m'encombrer avec des éléments techniques liés au statut. Peut-être que je suis le seul qui va faire des remarques sur les statuts, je n'en sais rien ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Merci Monsieur le Président.

Moi, j'ai des remarques sur le statut. Mais concernant les aspects politiques, je l'ai dit en sections réunies, je peux rejoindre Monsieur De Block sur certaines de ses remarques, notamment par rapport au subventionnement, il parle plutôt du personnel, moi je pense également par rapport au pouvoir subsidiant, est-ce que le fait de créer des structures ne poserait pas un problème au niveau de la dispersion en matière de moyens ?

Ensuite, il y a aussi la question des économies d'échelle qu'on aurait pu faire en installant une seule et même structure, et je parle même de la structure au niveau néerlandophone. On aurait pu très bien travailler francophones et néerlandophones ensemble. Maintenant, c'est vrai qu'au niveau de l'ONE et de Kind en Gezin, je n'ai pas de trace d'un document ou d'une circulaire ou d'éléments d'information qui incite les Communes à le faire. Si vous l'avez, je serais ravi d'avoir l'information.

Sur la question des différentes législations mises en œuvre dans les Communautés, je ne vais pas faire de commentaire sur les décrets qui sont pris dans les différentes Communautés, mais c'est vrai qu'au niveau néerlandophone, je pense qu'il y a quelques aspects plutôt discriminants pour la population. J'ai donc quelques craintes par rapport à ça.

Maintenant, là où je ne rejoins pas Monsieur De Block, c'est sur le rôle que peut avoir l'opposition ou un membre du conseil communal. Je pense que c'est important de participer, quelle que soit la structure qui sera mise en place, c'est important d'y siéger, d'avoir un regard sur ce qui s'y passe et de faire des propositions constructives. C'est pour cette raison que j'ai déposé ma candidature au sein des deux ASBL. J'espère qu'on aura l'occasion de grouper les deux points pour pouvoir avancer.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci Monsieur le Président.

Cette crèche néerlandophone et francophone était gérée apparemment par une cellule de coordination et maintenant on divise en deux ASBL. Je voudrais savoir pourquoi on fait cette séparation, est-ce que c'est une exigence de la VGC pour mieux subsidier les crèches flamandes et puis introduire des inégalités entre les enfants d'une même Commune, d'une même Région, et donc favoriser ainsi l'émergence de deux citoyens et donc mettre en place ce dont parle la NVA depuis plusieurs mois ?

Puisque vous prévoyez d'élire six élus communaux comme membres effectifs au sein de l'ASBL francophone et néerlandophone, je voudrais vous demander s'il n'est pas possible d'avoir six Conseillers représentatifs de cette assemblée, de chaque partis ou mouvements politiques ? Comme je vois que le PTB ne veut pas se présenter, dans un esprit constructif, comme le dit Monsieur Vossaert, moi je suis candidat pour donner mon avis et pour représenter la population communale.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci Monsieur le Président.

Je serai brève, je voulais juste insister sur la nécessité de créer au plus vite des places d'accueil. Molenbeek-Saint-Jean manque cruellement de places et donc il est important de pouvoir mettre en place la structure la plus adéquate qui permettra de créer rapidement des places d'accueil puisque je pense qu'on le dit assez souvent, on connaît

un boom démographique important dans cette Commune. On sait que les futures mamans galèrent pour trouver des places d'accueil et donc il me semble important et c'est ce que je constate dans la réflexion du Collège, qu'ils ont amorcé cette réflexion pour trouver la meilleure manière de pouvoir répondre le plus rapidement possible au déficit qui est clairement constaté. Je pense que dans les quartiers du centre historique de Molenbeek-Saint-Jean, quartiers densément peuplés, il y a clairement des besoins qui actuellement ne sont pas rencontrés.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Het is een beetje bijzonder dat we die twee punten samen behandelen vind ik, omdat het uiteindelijk toch over twee totaal verschillende dingen gaat. In die zin dat de motivatie voor het oprichten van twee gemeentelijke VZW's inderdaad twee keer dezelfde is, maar de uitwerking die hier voorgesteld wordt totaal verschillend is, er is geen enkele lijn te trekken tussen wat op Franstalig niveau gebeurt en wat op Nederlandstalig niveau gebeurt. Ik vind het dus een beetje raar om de twee dossiers tegelijkertijd te behandelen. Ik zou er even bij stilstaan.

De motivatie die zowel voor de Franstalige VZW als de VZW Molenketjes wordt voortgebracht is dubbel, als ik het goed begrijp: 1) dit maakt het mogelijk om extra subsidies binnen te halen, dat begrijp ik, het is iets gemakkelijker als je een VZW hebt 2) het maakt het beheer flexibeler en makkelijker. Daar valt wel over te discussiëren. Inderdaad, men zou kunnen zeggen dat we dan maar meteen heel de gemeentelijke administratie opheffen, want eigenlijk is alles gemakkelijker in een VZW, het is een gemakkelijker uitgangspunt, maar ik kan er nog een beetje in meegaan al was het maar wat betreft de Nederlandstalige VZW Molenketjes. Ik vind dat daar een beetje een zekere logica inzit, in die zin dat men eigenlijk in één VZW zowel de buitenschoolse opvang als het beheer van alle crèches wil centraliseren in één structuur. Daar is iets om te zeggen. Zaken zoals de buitenschoolse opvang, dus zaken die buiten de normale uren vallen van de werkdag van een ambtenaar, zijn iets moeilijker om een flexibele opvang te organiseren, met een VZW-structuur geraakt men er dus iets gemakkelijker mee weg. En dus is het een zekere logica om dit te integreren voor het beheer van de crèches.

De enige fundamentele vraag die ik daarbij stel, en die ik ook hoor, en waar ik graag een antwoord op zou willen krijgen van Mevrouw de Schepen, is: wat met het personeel? Want ik hoor dat u overleg heeft gehad met sommige mensen met het personeel. Mijn vraag is: is er ook overleg geweest met de vakbonden? Is er een formeel akkoord van de vakbonden voor de oprichting van deze VZW? En graag zou ik daarvan ook een bewijs willen zien in het dossier, maar dat heb ik dus niet gezien.

Langs de Franstalige kant is er een totaal ander verhaal; er wordt dezelfde logica gehanteerd, gemakkelijk beheer, gemakkelijk extra geld, mais dans la réalité, les motivations qui sont là pour la création d'une ASBL néerlandophone et qui sont appliquées dans la réalité, ne s'appliquent à mon avis pas du tout pour une ASBL francophone. Parce que d'une part, on n'y inclut pas l'accueil extrascolaire. Il s'agit uniquement d'une ASBL qui va gérer les crèches. Donc cette motivation positive qui est présente pour l'ASBL néerlandophone et qui est valable à notre avis, ne s'applique pas pour l'ASBL

francophone. Deuxièmement, la situation actuelle du côté francophone est déjà différente dans le sens où il y a une administration communale qui est impliquée dans la gestion des crèches et en même temps il y a déjà une ASBL existante qui gère des crèches à Molenbeek-Saint-Jean. Donc, de deux structures existantes, on va vers trois structures, parce qu'on crée une nouvelle ASBL qui elle, va uniquement gérer les nouvelles crèches. Alors, la motivation d'avoir une gestion plus facile, qui est une des deux motivations avancées, ne s'applique de toute façon ici pas. C'est très clair, passer de deux structures à trois structures ne va pas faciliter la chose. Donc, je ne comprends nullement comment on va faciliter ou améliorer l'accueil extrascolaire pour les familles qui font appel aux crèches francophones dans la Commune. C'est vraiment une absurdité et on peut se demander pourquoi vous faites vraiment ça, quel est vraiment la véritable raison de cette initiative, de cette proposition ? Je crains que la véritable motivation, ce soit d'épargner de l'argent sur le statut du personnel. Mais pour moi, il est indéfendable de changer de structures existantes pour aller vers trois structures et appeler cela une meilleure gestion au bénéfice des parents et des enfants et donc le SPA ne soutiendra pas cette création d'une ASBL francophone supplémentaire.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme, vous avez parfaitement respecté votre timing.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, mais vous êtes en train de mettre la pression sur moi...

M. le Président :

Vous comprenez bien mes sous-entendus.

M. Ikazban :

On apprend à vous connaître avec le temps.

Monsieur le Président, mes chers collègues, on est devant une proposition du Collège qui suscite un débat extrêmement intéressant, mais j'ai l'impression que tous les membres de cette assemblée ne savent pas exactement de quoi il s'agit. Il ne s'agit pas de créer des places, il n'y a aucune place créée grâce à ce qu'on nous propose aujourd'hui, ici on nous propose simplement une gestion différente des crèches. Il n'y a aucune création de places par ce Collège. On va gérer les nouvelles places qui sont en train de fleurir et qui ont été lancées déjà il y a quelques années. Il faut un peu d'honnêteté et je voudrais commencer mon intervention par ça. Il n'y a aucune nouvelle création de crèches, ce n'est pas l'objet de cette ASBL. Je trouve qu'il faut vraiment être honnête jusqu'au bout et c'est pour ça que j'ai préféré dire que je pensais que tout le monde n'a pas véritablement lu la délibération et ce que on nous propose ce soir. Je vous invite vraiment à la relire pendant que je parle.

Je voudrais poser une question à laquelle on n'a pas eu de réponse aux sections réunies. Quel est le coût de cette opération ? Quel est le coût réel de cette opération ? Qu'est-ce que ça va coûter à la Commune de créer ces deux ASBL ? Maintenant, moi je vous dis, concernant notre groupe, nous ne sommes pas du tout favorables à ce genre de propositions. Nous ne sommes pas du tout favorables, mais on n'y a réfléchi. On a écouté

Madame Gadaleta s'exprimer avec beaucoup d'enthousiasme et nous expliquer tout ce qui est positif. Mais pour l'instant, nous, on a relevé que du négatif.

En ce qui concerne les subsides, certains prétendent qu'on pourrait obtenir des subsides. Moi j'aimerais bien qu'on me démontre et qu'on me prouve que l'ONE dépend de la Communauté française dont vous connaissez la situation financière, Monsieur Vermeulen y a fait allusion tout à l'heure, et vous pensez vraiment que demain, la Commune de Molenbeek-Saint-Jean va recevoir plus d'argent pour ses crèches parce qu'on passe sous ASBL ? Si vraiment vous êtes certains de ça... Pour justifier tout ça, on a dit que ça allait améliorer la qualité de l'accueil. C'est un peu surprenant, parce que ça voudrait dire que la qualité actuelle n'est pas bonne ou est améliorable. Je pense que c'est erroné, que c'est faux, qu'on a des crèches qui fonctionnent bien et qu'on a du personnel de qualité qui travaille.

Alors c'est vrai qu'il y a une remarque de Monsieur Van Damme que je partage et que je comprends parce qu'on a eu le temps de réfléchir vu que le conseil communal a été reporté, et c'est vrai que du côté néerlandophone il y a une autre logique. Vous vous êtes habitués depuis un certain temps à mettre quasiment tout sous ASBL, à tout dépolitiser etc. Je ne juge pas, c'est comme ça, on respecte. On a entendu le même discours par rapport aux garderies scolaires payantes. Permettez-nous quand même d'avoir du mal à croire que vous allez améliorer quoi que ce soit, alors qu'on constate aujourd'hui que les garderies sont payantes et que plus de la moitié des enfants ne fréquentent plus et qu'il y a toujours des files devant certaines écoles de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean. Je vous avoue que nous avons une grande inquiétude pour le personnel, surtout que l'Echevine nous avait dit que pour elle, c'est clair, c'est la gestion, c'est le personnel, c'est tout. Oui, elle s'est empressée de nous dire que ça ne concerne pas les Francophones. Ce n'est peut-être pas pareil maintenant, mais qu'est-ce que ça va être demain ? Je ne peux pas vous interroger sur vos intentions, mais néanmoins vous créez deux ASBL. Du côté flamand, on va mettre le personnel en ASBL et on nous dit qu'on ne le fera pas du côté francophone. J'ai des doutes par rapport à l'avenir, il n'y a aucune garantie. Ça voudrait dire, mais je ne vais pas refaire l'explication de Monsieur De Block, que lorsque l'on met le personnel en ASBL, ça veut dire qu'il n'y aura plus de nominations possibles pour le personnel des crèches dans cette Commune. Je disais tout à l'heure qu'il n'y a aucune augmentation de places, il n'y a pas de création de crèches, vous transférez simplement la gestion des crèches dans ces ASBL. Nous pensons que c'est une décharge de responsabilité plus que de la bonne gestion. C'est vraiment la Commune qui se décharge d'une partie importante de ses responsabilités. Il y a quand même à dire par rapport au contrôle démocratique, même si vous prévoyez dans l'ASBL francophone six conseillers communaux. Mais il y a quand même à s'interroger par rapport au contrôle démocratique de cette ASBL. Par rapport à la clarté pour les usagers, on multiplie les intervenants et les opérateurs et je pense qu'on va compliquer la situation. Quand on nous a dit tout à l'heure qu'on allait pas toucher aux tarifs, que les parents payeraient en fonction de leurs revenus, l'inquiétude est toujours bien présente, car on pourrait demain avoir un public qui change petit à petit, avec des gens qui ont plus de revenus et qui vont payer plus cher et ça, c'est quand même une inquiétude et les réponses qui ont été apportées ne me satisfont pas.

Ce qui est également inquiétant dans vos statuts, ça c'est une remarque politique et pas une remarque technique, quand vous lisez l'objet de l'ASBL, relisez l'objet de l'ASBL, eh bien dans cet objet, on peut tout faire. Aujourd'hui les crèches et demain quoi ? Demain ça peut être tout le reste. Cet objet permet vraiment d'aller très très loin, beaucoup plus loin qu'on ne le pense, trop loin de notre point de vue.

Monsieur le Président, pour ne pas être plus long, je voudrais vous dire simplement que nous pensions que ce point n'était pas mûr pour être abordé la dernière fois, nous pensions qu'au préalable, il fallait l'accord et la concertation avec les syndicats. Il n'y a pas

d'accord avec les syndicats, moi je n'ai pas connaissance d'accord avec les syndicats, saufs si aujourd'hui ça va changer et je trouve qu'une telle décision qui implique des conséquences aussi importantes, parce que quand on parle des crèches, il n'y a pas que les directions, il y a aussi les puéricultrices, il y a les assistants, il y a le personnel d'entretien, il y a les ouvriers techniques. Moi aussi, j'ai l'impression qu'on essaye de faire des économies cachées, mais ça, on ne peut pas le dire. Alors je trouve scandaleux que le Collège avance là-dessus sans accord des syndicats, sans concertation claire et franche avec le personnel.

Je terminerai en disant simplement qu'on ne peut pas soutenir cette démarche, on ne peut pas soutenir politiquement votre démarche. Mais néanmoins, et là je vais un peu me distancer de mon camarade à l'extrême gauche, quand il dit qu'il n'est pas l'accord mais qu'il ne s'est pas présenté. Nous, c'est tout le contraire, nous ne sommes pas d'accord, mais nous, on veut assumer notre responsabilité. Parce que pour le groupe PS, on est là pour dénoncer, on est là pour protéger la population, pour protéger les travailleurs, mais aussi on peut proposer des choses et c'est pour cette raison que nous avons déposé une candidature pour être présents. Nous voulons avoir un œil sur ce qui se passe, beaucoup plus d'ailleurs qu'un œil, on veut aussi participer activement pour éviter tout dérapage, parce qu'aujourd'hui, je ne tiens pas à faire de procès d'intention, nous avons émis les craintes que nous avons et on fera le bilan certainement un peu plus tard. Il n'y a aucune incohérence à ne pas être d'accord avec votre proposition, mais on a quand même décidé d'assumer notre responsabilité politique et d'être présents dans cette instance importante puisqu'elle est censée gérer les crèches.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Oui, on a répété à plusieurs reprises que le Collège se consacrait à une réforme du secteur des crèches communales afin surtout de permettre aux directions de se recentrer sur ce qui, à notre avis, est essentiel, c'est-à-dire le projet d'accueil, en transférant une série de compétences liées à la gestion administrative vers le service communal au travers d'une ASBL. Ce type d'initiative contribue à maintenir les projets dans une optique conciliant les services publics et la viabilité financière. Nous avons déjà une ASBL OLINA, que pas mal d'entre nous connaissent, émanation de la Mission Locale et qui remplit parfaitement les objectifs d'accueil. Notre groupe appuie cette initiative pour les deux projets qui nous sont soumis avec le souhait que les deux structures puissent être uniformisées. Comme pour toute ASBL, nous souhaitons que les évaluations régulières permettent d'ajuster les objectifs de viabilité, de qualité et de fiabilité du modèle choisi.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

C'est vrai que c'est un débat important. Nous avons d'ailleurs consacré des sections réunies à cette question et à cette occasion, les fonctionnaires et techniciens vous ont présenté le projet et vous avez eu l'occasion déjà, pour ceux qui étaient présents, de poser les questions. Ce n'est pas un scoop, quand on parle de boom démographique et de la demande des parents de trouver des places dans les crèches sur le territoire communal. Le premier objectif de la commune, c'est de répondre à ces demandes et de pouvoir créer le plus grand nombre de places possibles dans un carcan budgétaire qui est bien réel. Je ne vais pas revenir sur les difficultés financières de la Commune qui ne sont d'ailleurs pas propres à Molenbeek-Saint-Jean et donc, nous devons assurer une épure, où nous offrons la possibilité de places et nous assurons aussi la possibilité également de les financer. La présentation qui est faite ce soir a fait l'objet de nombreuses réflexions et elle a été également faite avec des représentants des responsables de l'accueil, de l'ONE et de Kind en Gezin. Nous n'avons pas sorti ce modèle et ces possibilités comme ça de notre propre initiative. Il y a véritablement eu une réflexion qui s'est développée avec le milieu d'accueil et nous avons considéré qu'il était intéressant de développer ces places et de pouvoir offrir à la population le plus grand nombre de places et donc nous avons répondu aux différents appels qui ont été faits dans le cadre du plan Cigogne. Moi, j'interviens essentiellement sur l'aspect francophone des crèches et l'Echevine Gadaleta le fera pour l'aspect néerlandophone. Nous avons répondu à tous les volets du plan Cigogne. Il y a trois volets actuellement qui nous permettent de créer 443 places pour 2020. C'est vraiment un chiffre important pour la Commune et nous avons décidé de le faire sous forme d'ASBL pour pouvoir le financer. La création de places dans les crèches a un aspect financier qui est important il faut être réaliste, je peux vous citer les chiffres de ce que coûte une place gérée par la Commune et ce que coûte une place gérée par une ASBL. Si on se fonde sur les chiffres de 2012, le coût moyen d'une place s'élève à 20.150 € dont 47 % sont à charge de la Commune, sur fonds propres, 9 % à charge des parents et 44 % à charge de l'ONE ou de Kind en Gezin. Si nous prenons le modèle de l'ASBL, le coût se situe autour de 2.000 € et donc si on se projette sur les 443 places que nous souhaitons créer, cela représente un différentiel de 3.350.000 € par année. C'est quand même un chiffre extrêmement conséquent, pour obtenir le même nombre d'ouvertures de crèches. Il y a un différentiel qui s'explique notamment par la possibilité de pouvoir diversifier les sources de subsides, par un meilleur subventionnant des postes ACS puisque la Commune intervient à concurrence de 60 % et que dans le cadre des ASBL, aujourd'hui c'est à concurrence de 90 %, par une plus grande souplesse de gestion. Cette plus grande souplesse de gestion, vous la reconnaissez notamment dans des ASBL qui ont été créées par le passé, que ce soit la LES ou que ce soit Molenbeek Sports. Ce que nous connaissons aujourd'hui comme ASBL para communales, et bien, nous considérons que nous pouvons également le mettre en œuvre sur le plan de l'accueil de la toute petite enfance. Il y a déjà à Schaerbeek ce modèle qui existe depuis de fort nombreuses années et sur lequel on n'entend pas de critiques. Je peux vous assurer qu'il y a d'autres Communes de la Région bruxelloise notamment telles qu'Ixelles ou Saint-Gilles qui, entre guillemets ne sont pas soupçonnables, qui explorent également cette piste pour la concrétiser. Ce boom démographique impose aux Communes de faire preuve d'initiative, pour éviter qu'à l'avenir, des structures essentiellement à vocations commerciales ne répondent à ces appels. Parce que si ce ne sont pas les pouvoirs publics qui répondent, ce seront nécessairement des entreprises qui offriront ces possibilités d'accueil. Au contraire, nous avons voulu prendre toutes nos responsabilités et donc il ne s'agit pas, comme certains l'entendent, à une privatisation du secteur, mais bien au contraire d'une 'asbl-isation' qui offre beaucoup d'avantages, les avantages financiers que je vous ai expliqués et qui ne sont pas négligeables, mais aussi des avantages de flexibilité tout en conciliant le service au public et la viabilité financière. C'est une responsabilité que nous devons prendre d'assurer le service à la population, le service public et d'assurer aussi le respect de normes budgétaires. Nous avons choisi ce modèle associatif parce qu'il correspond aux

réalités et aux contraintes qui sont liées à la programmation, qui répondent parfaitement aux normes qui sont édictées par l'ONE et par Kind en Gezin. Parce que si nous ne les avons pas, nous ne prendrions pas le risque de ne pas les respecter et que bien évidemment, il y aura un lien fonctionnel et institutionnel entre la Commune et les ASBL et que c'est la Commune qui va garder une maîtrise à la fois politique et philosophique quant aux priorités et aux orientations qui seront données à ces crèches. Pourquoi avons-nous décidé du côté francophone de créer trois ASBL, c'est parce que si on gardait une coupole qui intégrait à la fois toute la programmation qui est en cours et bien nous pensons que OLINA aurait été une ASBL qui serait devenue un mammoth. Au contraire, nous voulons que ces ASBL gardent une taille de gestion humaine. On a vu que quand une ASBL s'amplifie pour répondre aux besoins, et bien il y a des difficultés de gestion, on a pu le vivre avec la LES et nous ne souhaitons pas connaître pareilles difficultés par rapport aux ASBL que nous créons pour les crèches. Il nous a semblé intéressant de garder, du côté francophone, la structure communale pour les crèches existantes. Rien ne change, je le précise, il y a la structure OLINA actuelle qui, nous semble-t-il, n'a pas posé de difficultés dans le passé et de créer une nouvelle ASBL pour les crèches qui seront créées dans le futur. Donc vraiment, par cette proposition qui vous est faite ce soir, on rencontre toutes ces préoccupations et c'est pourquoi nous défendons ce projet avec ténacité et opiniâtreté parce que nous, notre objectif, c'est que la Commune puisse proposer des places de crèches aux parents tout en respectant exactement les mêmes conditions d'accueil et les mêmes conditions financières que celles qui existent aujourd'hui pour nos crèches communales.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mevr. de Schepen Gadaleta :

Inderdaad, het project aan de Nederlandstalige kant is iets anders dan aan de Franstalige kant. Wij willen in deze VZW een globaal beleid ontwikkelen voor de doelgroep 0 tot 12-jarigen, dus niet enkel voor de crèche, maar ook voor de opvang, wat voor het College betekent dat deze op een breder niveau, dus anders en ook op een betere manier gaat werken. Wat mij enorm boeit – want ik kom uit het verenigingsleven – ik vind het model van deze VZW een model dat echt nauw aansluit bij het model van onze samenleving. Ik kan ook los van deze discussie over het personeel straks specifieker antwoorden. Vergeet niet dat de VZW-model ook veel meer kansen geeft aan het personeel in een bepaalde functie dan wat in een gemeentelijk kader bestaat, wat allemaal zeer vast is.

Je vais m'attacher à répondre aux questions de Monsieur De Block. Quand vous dites qu'on privatise le secteur des crèches communales, je tiens à vous rappeler qu'en Flandre, 80 % du service aux personnes aujourd'hui est offert par des ASBL où il y a du personnel qui s'engage mais aussi des bénévoles. Ces bénévoles assument des responsabilités et des risques énormes, je trouve quand même très fort de comparer ce type de modèle à une privatisation du type commercial ou autre, parce que c'est un modèle social qui ne repose pas seulement sur une tradition que je trouve très valorisante dans ce pays, mais sur l'engagement de milliers de personnes. Si c'est ça la privatisation, vous pouvez le dire aujourd'hui, moi je suis pour la privatisation ! Parce que je trouve que si on n'avait pas ces ASBL aujourd'hui, la plupart du pays ne pourrait pas tourner et n'oublions pas ce type de discours. Alors vous dites que l'on touche au personnel, qu'on touche à un secteur public, mais Monsieur De Block, ce qui nous intéresse, c'est faire tourner les choses.

Je fais avec les moyens que j'ai. Je suis vraiment désolée, ce n'est pas moi qui ai sauvé les banques dans ce pays. Alors, en ce qui concerne votre question pratique sur les A.C.S, il n'y a pas de problème de *Kind en Gezin*, ça n'existe pas parce que les nouvelles places ont été créées par *Kind en Gezin* via ce moyen A.C.S. ; donc on ne pouvait rien dire du tout par rapport à ça. Les directions aussi sont à charge de la commune en sachant que *Kind en Gezin* finance un Activa à temps plein pour cinquante places et que la capacité des crèches néerlandophones communales est de cinquante-et-une places. On a donc des fonctions de direction qui sont à charge de la commune et cela ne va pas changer. Alors, vous me reprochez d'avoir promis des choses dans une vidéo. Monsieur De Block, je vous remercie d'avoir fait de moi la Ministre des Affaires sociales flamandes. Je ne le suis pas encore. Peut-être en 2017, qui sait ? Je me le souhaite, en tout cas, Inchallah, qui sait ?! Alors je vais quand même rappeler que cette vidéo a été tournée avant que Monsieur Vandeurzen nous fasse part de ses plans, que les chiffres que vous donnez ne correspondent pas à mes informations et que Monsieur Vandeurzen a dit - je ne sais pas s'il le fera - qu'il gardera les tarifs les plus bas pour les revenus les plus faibles. Je vous rappelle aussi que dans le parlement flamand ce sont mes collègues du *SPa* et de *GROEN* qui sont dans l'opposition à ce gouvernement, le *PVDA* n'étant pas représenté. En ce qui concerne les aspects discriminants de *Kind en Gezin*, il est vrai que le nouveau décret prévoit une sorte de priorité pour les parents néerlandophones. Encore une fois, Monsieur Vossaert, ce n'est pas moi qui ai décidé; je n'étais pas ministre à l'époque, je ne le suis pas encore et *GROEN* ne faisait même pas partie de la majorité à ce moment-là. Donc, c'est une décision qu'on subit. Alors on nous pose la question de savoir si avec cette ASBL on ne va pas subsidier davantage les enfants flamands ! C'est le type même de remarque que je trouve très blessante vis-à-vis de la communauté flamande. Il faut savoir que cette communauté flamande est très solidaire à Bruxelles, que dans nos écoles, nos crèches, nos milieux d'accueil et dans ce que vous voulez, on accueille vraiment beaucoup d'enfants qui ne sont pas flamands et que le système de subsides n'a rien à voir. Les subsides que gère la commune vont aller à l'asbl elle-même. Je ne pense pas qu'on puisse imaginer de favoriser quels que soient les groupes linguistiques de ce pays !

Mijnheer Van Damme, je terechtvraag over de vakbonden. Het is een zeer terechte vraag. Onze mening is de op zich de oprichting van de VZW niet echt iets waar de vakbonden hun zegen moeten geven. Wel als het gaat over wat gaat er met het personeel gebeuren ? Vandaag staat er niets vast. Ik heb wel het personeel ingelicht over de plannen van het College want ik vind dat wel correct dat dat gebeurt. Ik heb wel gedaan met het opvangpersoneel en het personeel van de crèches en overleg met de vakbonden is voorzien op 29 september dus volgende week. Ik ga ook met hen bekijken hoeveel er aan de slag willen en wat de verschillende standpunten zijn wat we met elkaar kunnen vinden wetende ook dat in uw paritair comité kan ook voordeliger uitkomen voor bepaalde personeelsleden. Dat is ook een zwart wit verhaal in dat geval.

En ce qui concerne la question du coût, Monsieur Ikazban, eh bien ! l'asbl, en soi ça coûte ce que coûte la publication des statuts, cinquante-trois euros, ce n'est pas grand-chose, et la masse financière qu'on investit, que la commune investit dans les projets d'accueil ne va pas diminuer. Sur tout cela, on vous donnera plus de détails lors de la présentation du budget. Par rapport au public, je comprends votre crainte quant à un risque de discrimination et au fait de se dire qu'on irait choisir ceux qui sont les meilleurs. Je peux comprendre votre remarque mais je ne pense pas que cela arrivera parce qu'on a une mission de service public- même si pour certaines on ne sera plus public- mais on assure quand même une mission de service public et on s'attache donc à répondre aux questions et aux demandes qu'on a, en sachant - et là vous avez un point - qu'il y a toujours plus de demandes que de places que l'on peut offrir, ce qui est important et là je pense qu'il y a des études qui ont été faites du moins côté flamand par rapport à ce qu'on appelle en Flandre *Opnamende leden*, c'est-à-dire la manière par laquelle on attribue le nombre de places, et rien qu'en travaillant avec ça vous allez être plus accessibles. Je répète encore que *Kind en*

Gezin a l'obligation de réserver 20% au public cible et dans nos crèches, aujourd'hui on est franchement au-delà de ce seuil. Je ne vois donc pas de raison pour que cela change. Je pense avoir répondu à toutes les questions qui ont été posées.

(Applaudissements - Applaus)

Monsieur le Président :

Je vais redonner la parole à Monsieur Van Damme. Juste pour la forme. Pour des réponses limitées à trois minutes et sans plus de questions.

Merci.

De Heer Van Damme :

Dank U wel Mijnheer de Voorzitter. Toch eerst en vooral een belangrijke opmerking die al gegeven is door mijn collega Jamal Ikazban maar die ik nog wel een wil geven want ik denk dat het toch wel essentieel is. De helft van de verdediging van Mevrouw de Burgemeester ging over het feit dat er een enorme groei van de bevolking is en dat we extra kinderopvang moeten creëren. Er is niemand rond deze tafel die die discussie aangaat. Dus als U heel uw betoog voor de creatie van deze VZW'S ophangt aan het feit dat er nieuwe kinderopvangplaatsen moeten komen dan zeg ik U speelt vals. U speelt vals dit debat gaat niet of over of wij kinderopvang willen ja dan neen of er extra plaatsen moeten komen ja dan neen maar natuurlijk iedereen vind dat er extra plaatsen moeten komen en trouwens als ik het goed begrijp zijn er nog heel wat projecten lopende die al in gang gezet zijn en dus die plaatsen zullen er komen welke structuur wij ook kiezen. Twee debatten vermengen nl. de vraag of er extra plaatsen moeten komen het dat U zegt en de vraag hoe we die moeten gaan beheren, het punt dat voorligt dat is eigenlijk intellectueel niet heerlijk. Ik vind het een beetje jammer dat U het volop speelt op het feit dat er nieuwe plaatsen moeten komen want daarover is eigenlijk niemand het oneens. Het gaat wel over de vraag hoe moeten we die nieuwe plaatsen beheren en ik merk opnieuw zoals tijdens de verenigde secties dat U eigenlijk geen antwoord geeft dat argumenteert waarom er langs de Franstalige kant drie verschillende structuren moet creëren, twee VZW'S waarvan één al bestaat en anderzijds ook nog een de gemeentelijke overheid, de administratie. Dus ik ben niet van mening veranderd en ik denk dat wij met de SPA dit punt niet zullen steunen en "tegen" stemmen.

Mevrouw Gadaleta, inderdaad een zeer bevlogen tussenkomst. Alleen op de vraag die ik U gesteld heb, is het antwoord een beetje ontgoochelend want U zegt eigenlijk: "neen ik heb nog niet met de vakbonden overlegd" maar dat is ook niet nodig want voor de VZW op te richten heb ik dat eigenlijk niet nodig. Dat klopt natuurlijk. Informeel gezien hebt U gelijk. De link tussen het oprichten van een VZW en het erin steken van het personeel dat is niet noodzakelijk direct daarna maar het is een beetje absurd dat U uw VZW zou oprichten om daarna die niet te gebruiken. Dus het is ook een beetje absurd dat U met de vakbonden gaat overleggen achteraf nadat de VZW is opgericht. Dus heerlijk gezegd, ik ben volledig akkoord met de ideeën om zoiets op te richten maar ik kan mij niet vinden in de manier waarop het gedaan is en het feit dat U de vakbonden achteraf gaat raadplegen en ik denk dat wij dus met de SPA dus dan ook niet in tegenstelling met wat ik had gehoopt de volle steun kunnen geven voor de oprichting van deze VZW.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je vois à quel point la confusion idéologique et politique est complète dans cette majorité quand on dit que ce n'est pas une privatisation mais une 'asbl-isation'. Franchement, les gars, ça s'appelle privé, quoi... Une asbl est privée. C'est relativement simple. Il suffit de voir surtout quel syndicat s'occupe de la boîte et vous allez voir la différence : le syndicat du service public ou le syndicat des entreprises privées. Je pense qu'on camoufle les conséquences pour le personnel. Ça ne va rien changer, sauf que, oui, ça va évidemment changer des choses pour le personnel. Peut-être va-t-on essayer de négocier quelque chose pour le temps qui reste, les gens qui sont encore du personnel de la commune seront détachés... Pour eux, peut-être que ça ne changera pas grand-chose. Je ne sais pas comment on fera pour traiter des gens qui ont un certain nombre de jours de congés, pour gérer tout ça dans une même structure. Je ne sais pas. Madame la Bourgmestre, parfois - comment dire ? - parfois elle est plus claire en n'étant le moins claire possible... Je pense qu'une des raisons pour laquelle on ne veut pas d'une asbl trop grande tient au syndicat. C'est quelque chose, qui à mon avis, est vraiment important et ce qu'on veut c'est garder des petites asbl, de sorte à pouvoir en fait s'attaquer aux conditions de travail jusqu'au bout. C'est ça aussi le privé. Ça, c'est aussi les asbl et donc évidemment tant que tout va bien, franchement, une asbl, c'est génial. Mais la réalité c'est que ce n'est pas toujours le cas surtout dans les moments de crise et de difficultés financières en termes de budget communal mais aussi par rapport aux autres états. Je ne sais pas à quel point les asbl ne seront pas à un moment donné touchées au niveau des subsides aux crèches et ne va-t-on pas alors demander plus d'argent aux parents ? Ça fait partie de la gestion privée, c'est une façon pour l'Etat d'essayer de se déresponsabiliser de ses tâches. Donc je mets en cause, je mets en doute franchement ces chiffres de 20.000 par place et 2.000 par place. Je vous demande de noter dans le rapport que je demande des chiffres très concrets par rapport à ces 20.000 par place contre 2.000 par place. C'est complètement insensé, je vous défie de le montrer et je le publierai sur ma page Facebook ! Une dernière chose quant à cette 'asbl-isation' : il y a un manque, il y a un déficit démocratique. Franchement une asbl, c'est la dictature du C.A., c'est la dictature de l'A.G. aussi ! J'ai travaillé dans une asbl et je sais très bien de quoi je parle. Et les moyens qu'ont les usagers de pouvoir peser sur les décisions d'une asbl sont exactement nuls, légalement nuls. Je voulais dire qu'une asbl, ça fonctionne qu'avec de la bonne volonté, mais à partir du moment où elle n'existe pas, il n'y a plus là aucun moyen pour les usagers de faire valoir leurs droits, aucun. Au moins, ici, au Conseil communal, les gens peuvent encore se faire inviter. Ils ont le droit de venir ici, ce qui n'est même pas garanti dans le cas d'une assemblée générale et surtout pas dans un conseil d'administration. J'ai vécu cela aussi dans une asbl.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je pense que Monsieur Ikazban est pressé de nous dire tout le bien qu'il pense de Madame Gadaleta ...

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Si je ne vous connaissais, pas je dirais que vous êtes jaloux... Comme j'ai appris à vous connaître, ça m'étonnerait. Je trouve d'abord, effectivement, que Madame Gadaleta est beaucoup plus convaincante sur l'aspect des crèches néerlandophones que tout ce que j'ai pu entendre. Ça ne veut pas dire qu'elle m'a convaincu, mais en tout cas ça je lui reconnais ça, et en plus elle a beaucoup d'enthousiasme ; je suis certain qu'elle croit vraiment à 200% à 2000% à tout ce qu'elle nous a dit aujourd'hui et on n'est pas là pour faire des procès

d'intention mais Madame Schepmans, franchement, j'ai difficile parfois à vous suivre parce que, au début, vous n'avez répondu à aucune question. Et c'est une fâcheuse habitude dans ce Collège. Il y a certains membres du Collège qui passent leur temps à lire des notes ou, en tous les cas, à nous répondre à des questions qu'on n'a pas posées. Ici, je parlais des conseillers communaux qui ne connaissent pas très bien ce qu'on nous propose aujourd'hui... On nous propose de créer une asbl pour la gestion des crèches, *punt aan de lijn*. On nous a même parlé des nouvelles, hein ! Depuis tout à l'heure, j'entends dire qu'on fait créer, qu'on va faire... non, vous êtes à côté de la plaque. Ce n'est pas ça qu'on nous propose ou alors vous êtes en train de dire ce qui se cache derrière les délibérations. Donc, là je trouve un peu décevant qu'on ne réponde pas directement à toutes les questions. Par contre, dans ce que vous avez dit, il y a des éléments qui nous inquiètent encore plus. Et notamment quand vous avez parlé des 20.000; c'est vrai que ça a été dit en sections réunies, le coût d'une place, 20.000 EURO et en asbl 2.000 EURO. Je ne sais pas sur quoi vous vous basez pour dire ça. Il n'y a pas encore d'asbl. Je ne sais pas, j'ai un doute là-dessus. Néanmoins, ce n'est pas sur ça que vous m'avez affolé. C'est sur les autres chiffres. Vous avez soutenu qu'il faut absolument qu'on rationalise et que tout ça doit coûter au moins à la Commune et ainsi de suite. Puis vous avez dit en Sections réunies, et vous l'avez répété, je l'avais noté d'ailleurs aujourd'hui, que le coût des crèches - écoutez bien, ce n'est pas long - c'est 47% pour la commune, 44% pour l'O.N.E., 9% pour les parents. C'est simple, si la commune veut dépenser moins et que l'O.N.E. n'a pas un franc de plus à donner, c'est que les parents vont devoir donner plus. C'est clair et net comme de l'eau de roche. Il a été dit ici qu'il faut diminuer la part, le pourcentage de l'apport de la commune et l'O.N.E. ne va pas donner un franc de plus. A vous de démontrer ça, et vous le noterez alors par écrit. Parfois, on peut avoir des promesses de subsides, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui, d'où donc une grosse inquiétude. Maintenant, je vous dis, on a dit tout à l'heure tout le mal qu'on pensait de cette décision, tous les effets pervers qui sont derrière. Vous n'avez pas répondu clairement par rapport à la question du personnel. Chez les néerlandophones on dit clairement oui, le personnel va passer dans l'asbl. Ça a été clair. Ici il y a le flou. En sections réunies on nous a dit que ça ne concerne pas le personnel mais la gestion des crèches. Le personnel reste communal. Aujourd'hui, dans les réponses je n'ai pas entendu de confirmation de cette affirmation. Ah ! si on me le confirme, tant mieux, mais alors dites-le, confirmez-le, dites que le personnel ne sera pas concerné, ne va pas glisser dans l'asbl francophone. Mais, comme je l'ai dit tout à l'heure et pour ne pas être plus long, Madame Gadaleta, on ne va pas vous laisser vous noyer toute seule. Sur votre proposition de création des asbl francophones on ne pourra pas vous suivre et on ne vous suivra pas, notamment parce qu'il n'y a pas de clarté par rapport à l'accord des syndicats, parce qu'il y a beaucoup de craintes par rapport à la gestion du personnel. Il y a quelques exemples qui sont positifs mais il y a des exemples négatifs aussi de ce type de gestion. Donc, on ne pourra pas voter favorablement. Néanmoins pour vos propositions des asbl néerlandophones nous nous abstiendrons... J'ai l'impression que les francophones suivent pour le plaisir de suivre, mais il n'y a pas de réflexion, ce n'est pas mûr. Je l'ai dit tout à l'heure en préambule avant votre réplique, j'ai l'impression que pour les néerlandophones c'est culturellement un peu plus installé que pour les francophones. Je vous le dis, j'ai cherché dans le dictionnaire le mot '*asbl-isation*', j'ai trouvé le mot privatisation. Il y a beaucoup de définitions d'ailleurs pour le mot privatisation.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Mais comme je l'ai dit précédemment, Monsieur le Président - et je termine là-dessus - notre groupe veut effectivement dénoncer, veut aussi protéger mais veut aussi faire des propositions et c'est pour ça que nous assumons notre responsabilité. Et nous présentons

un candidat pour être dans cette asbl, pour être vigilant par rapport à ce qui se passe et pour évidemment faire des propositions concrètes afin d'éviter un dérapage ou toute noyade possible.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Aït Jeddig.

M. Aït Jeddig :

Merci pour votre réponse, Madame Gadaleta. Je n'ai rien contre l'accueil. Je pense que vous accueillez aussi bien les petits enfants néerlandophones que francophones. On parle de coût pour la commune, de la création de deux asbl, une asbl francophone, une asbl néerlandophone et on parle de diminution du coût pour la commune. Quelles sont donc les sources de financement qui seront disponibles à ce moment-là pour les deux asbl ? C'est là où il y aura, à mon avis, l'introduction d'une inégalité entre les futurs néerlandophones et francophones. Un peu comme on en a dans les écoles. On voit que dans les écoles le matériel disponible pour les néerlandophones est beaucoup plus conséquent, la pédagogie est différente et donc c'est là que petit à petit on assistera probablement à l'émergence de deux citoyens. C'est ce que je voulais souligner.

Merci.

M. le Président :

Monsieur Vermeulen, s'il vous plaît, très rapidement, parce que normalement seuls les conseillers communaux qui avaient pris la parole avant les réponses peuvent parler.

M. Vermeulen :

Juste une petite seconde. Je voudrais réagir à ce que dit Monsieur De Block. Je trouve ça épouvantable que vous fustigiez toujours le privé comme si c'était des bandits et des gangsters. Non, il y a des bons côtés des deux côtés et disons que le public n'est pas la vedette de la gestion. Je pense qu'il faut du public et du privé. Mais, tout le temps mettre cette contradiction entre les deux, ce n'est pas une bonne solution. Je trouve pénible aussi qu'on doive diviser l'asbl en francophones et néerlandophones. On a dit que, culturellement, les Flamands seront peut-être mieux organisés; c'est ce que vous avez dit tout à l'heure. Bien, on divise; mais comme bon Belge, je trouve ça dommage et tout ce qu'on divise, que ce soit privé ou public, ce n'est pas bien. Essayons de travailler ensemble et je pense qu'ici - et ça c'est la seule question que je voudrais poser -, c'est qu'on vote pour la vzw, la vlaamse vzw, pour un mandataire *FDf*. Je pense qu'on sera sauvés avec ça.

M. le Président :

Pour l'instant on ne vote pas encore pour désigner les candidats, on vote sur le point 3 à la fois pour la création de l'asbl et l'approbation des statuts.

... L'asbl francophone oui. On ne s'était pas bien compris alors, je croyais que votre idée était de voir les deux en même temps. Alors rapidement Monsieur Ikazban, sur les statuts. Normalement il y a un seul point, donc un seul vote. Votre demande formelle c'est quoi, qu'on vote ?

M. Ikazban :

... Je vais vous faire les remarques, pas de problème.

M. Lakhloufi :

Sur l'asbl néerlandophone ils comptent s'abstenir. Donc, il faut impérativement séparer les deux points et faire deux votes.

M. le Président :

Oui, ça c'est clair. Je demandais si Monsieur Ikazban voulait aussi qu'on vote séparément, sur la création et sur les statuts. Apparemment, ce n'est pas le cas.

M. Ikazban :

Alors, sur les statuts. Je vais vraiment essayer d'être rapide. Par rapport à l'objet de l'association, l'article 2, ce qui me dérange c'est que dans la délibération, à un moment donné, vous parlez de catégories d'âges. On parle des 0-3 ans pour les néerlandophones, des 0-12 ans pour les francophones, ça a même été dit en sections réunies. Ce n'est pas dans les statuts... (*Je suis encore perturbé par l'intervention d'Analisa Gadaleta*). Mais pourquoi est-ce qu'on ne met pas ça dans les statuts, dans l'objet ? Encore une fois, si vous mettez ça dans la délibération et que vous ne le mettez pas dans l'objet de l'asbl, ça veut dire, comme je l'ai dit tout à l'heure, que c'est donc une possible boîte de Pandore ; on peut faire alors mettre, après tout, ce que l'on veut. Ma deuxième remarque concerne les procurations. L'assemblée générale est composée de tous les membres, elle est présidée par le Président du Conseil d'administration; donc chaque membre dispose d'une voix et ne pourra être porteur de plus de trois procurations. Donc ça veut dire qu'un membre peut avoir quatre voix. Donc demain il peut y avoir deux membres qui provoquent l'Assemblée générale puisque sur douze membres, deux membres peuvent avoir huit voix. Et ça, ce n'est pas très démocratique. En plus, au niveau du fonctionnement je ne sais pas si c'est adroit, d'autant plus que c'est contradictoire puisque dans les pages suivantes, pour le conseil d'administration, là vous autorisez une seule procuration. Je pense que trois procurations c'est énorme. Je n'ai jamais vu ça. Trois procurations, ça veut dire vraiment, à deux, ils peuvent faire une assemblée générale. A douze, ils ont le quorum. Là vous êtes sûrs d'avoir le quorum dans l'asbl. Je trouve que ce n'est pas très positif. Ce n'est pas très démocratique. Et alors donc l'article 10, titre 5, l'article 10. Au niveau de l'article 13, pardon, donc sur la convocation, l'ordre du jour de la convocation, on peut mettre à l'ordre du jour toute proposition signée par un vingtième des membres. Un vingtième de douze membres c'est 0,6; donc une demi-personne pourrait demander d'inscrire ce qu'elle veut à l'ordre du jour. Moi, je suis dans l'opposition, je ne suis pas tenu de faire cette remarque mais je vous le dis simplement : je ne sais pas si, pour le fonctionnement, c'est utile.

Donc, vous voyez, je ne fais pas simplement une remarque dans l'intérêt de l'opposition. Mais je vous préviens, si vous avez un zozo dans l'asbl qui veut mettre quarante points à l'ordre du jour - je ne sais pas moi, si Monsieur Vermeulen veut par exemple rallonger la soirée, exemple au hasard, je pense que là c'est problématique... (*Je n'ai pas traité Monsieur Vermeulen de zozo, il le sait très bien...*). A l'article 19 donc, je vous ai dit, par rapport à la procuration, là vous autorisez une procuration par membre dans le C.A., je trouve aussi que c'est compliqué. Et alors, je ne comprends pas, à l'article 19 le conseil désigne parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Donc, en cas d'empêchement du président, ses fonctions sont exercées par le vice-président, les fonctions de secrétaire et trésorier peuvent être cumulées et puis après ils n'auront pas à justifier de leur pouvoir à l'égard des tiers. Qu'est-ce que ça veut dire ? Si vous pouvez me l'expliquer, ce ne serait pas mal. Et alors selon l'article 17 l'association est

administrée par un conseil d'administration, non pardon je suis dans la délégation, l'article 22, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière au président, secrétaire et trésorier mais par la suite on indique qu'on peut déléguer la gestion journalière à toute personne, enfin est-ce que ce n'est pas un peu beaucoup là, il me semble ? Voilà, je vais m'arrêter là.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Madame Gadaleta, je ne vous reproche pas d'appliquer le décret flamand et je ne vous ai pas demandé de modifier...

M. le Président :

Monsieur Vossaert...

M. Vossaert :

J'ai une remarque sur les statuts, ne vous inquiétez pas... C'est parce que je n'ai pas pu répondre à Madame Gadaleta qui me signifiait qu'elle n'était pas ministre au niveau du parlement flamand.

Mais donc, par rapport aux statuts, peut-être que vous avez déjà modifié ça et vous vous attendiez sûrement à ma remarque. C'est que nous constatons que dans les statuts de l'asbl néerlandophone qu'il n'est pas possible pour un candidat du rôle linguistique français de pouvoir siéger au sein de ces asbl. Alors peut-être que, depuis, vous avez fait une modification mais, voilà, je tenais à mentionner quand même cet aspect-là qui ne se retrouve pas dans les statuts pour l'asbl francophone. Donc, moi, j'avais déposé ma candidature pour siéger dans les deux asbl. Et là je rejoins Monsieur Vermeulen car, voyez-vous, j'ai aussi l'intention de travailler en bonne collaboration et concertation avec les deux communautés.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Il aurait été intéressant d'obtenir vos questions sur les statuts avant notre séance d'aujourd'hui, de sorte que des juristes de la commune auraient pu vous répondre de manière plus avisée que nous. Aussi ces questions leur seront transmises et il vous sera répondu. Pour le reste, nous aurons sûrement l'occasion de revenir sur la création de ces asbl qui font l'enveloppe qui permettra de développer les places d'accueil dans le futur. Nous ne créons pas des places d'accueil aujourd'hui mais nous sommes prévoyants. Et comme nous l'a demandé l'ONE, comme l'a demandé *Kind en Gezin*, nous vous proposons ce soir l'enveloppe, l'asbl qui permettra, comme l'exige le pouvoir subsidiant, de pouvoir créer ces places d'accueil.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

On passe au vote ou Madame Gadaleta voudrait intervenir ?...

Mme l'Echevine Gadaleta :

Je voudrais juste répondre à la remarque de Monsieur Vossaert par rapport aux statuts. Effectivement, les statuts le prévoient, en ce qui concerne les représentants politiques; on a voulu quand même garder une certaine cohérence à niveau du sujet communautaire quelle que soit la position qu'il peut y avoir par rapport à ce que les communautaires font dans ce pays. Par contre, là où je ne vous suis pas c'est quand vous dites que quelqu'un du rôle linguistique francophone n'a pas le droit de siéger dans cette asbl. Je vous rappelle qu'il y a un article 5 qui stipule que le Conseil d'administration peut toujours accepter des membres qui veulent contribuer à faire en sorte que l'asbl atteigne ses objectifs. Cette asbl n'exclut pas des personnes francophones. C'était par rapport à l'appartenance politique qu'il y a une définition de ce type-là.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta.

Je pense que maintenant on peut passer au vote. Donc on vote d'abord sur le point 4 portant sur la création et l'approbation des statuts de l'asbl francophone.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 24 votes positifs, 14 votes négatifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 24 positieve stemmen, 14 negatieve stemmen, 2 onthoudingen.

5. Création d'une structure d'accueil sous la forme d'une association sans but lucratif dite « délégataire » ou « paracommunale » ayant pour but la création, l'organisation, la coordination et la gestion des milieux d'accueil néerlandophones destinés aux enfants de 0 à 12 ans sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean – Approbation des statuts de cette A.S.B.L.

Oprichting van een kinderopvangstructuur in de vorm van een vereniging zonder winstoogmerk zogenaamd « overnemer » of « paracommunale » die de oprichting, de organisatie, de coördinatie en het beheer van de Nederlandstalige opvangmilieus bestemd voor de kinderen van 0 tot 12 jaar op het grondgebied van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek tot doel heeft - Goedkeuring van de statuten van deze V.Z.W.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 24 votes positifs, 1 vote négatif, 15 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 24 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 15 onthoudingen.

M. le Président :

Merci.

6. Désignation des membres de l'assemblée générale - Mandataires politiques - de l'ASBL ayant pour but la création, l'organisation, la coordination et la gestion des milieux d'accueil francophones de la petite enfance sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Aanstelling van de leden - Politieke mandatarissen van de VZW met als doel de stichting , de organisatie, de coördinatie en het beheer van franstalige stichting , de organisatie, de coördinatie en het beheer van franstalige opvangmilieus op het grondgebied van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Alors, maintenant on va passer à l'exercice préféré de cette assemblée, c'est-à-dire au vote à bulletin secret. Donc je pense qu'en matière d'organisation, on va voter pour les deux directement, en même temps.

M. Ikazban :

Vous allez interrompre la séance ?

M. le Président :

Vous avez une demande pour que l'on interrompe la séance ? Ok pour deux minutes d'interruption de séance.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

(La séance est interrompue 2 minutes - De zitting wordt voor 2 minuten geschorst)

M. le Président :

Je vous propose qu'on reprenne la séance dans la mesure où on va encore avoir l'occasion de se dégourdir les jambes pendant le dépouillement des votes. Donc, voilà si les conseillers pouvaient revenir à leurs places. On va reprendre la séance qui va aller assez vite d'ailleurs. Voilà, je ne sais juste pas où est Monsieur le Secrétaire communal pour avoir tous les bulletins de vote.

Comme d'habitude, je vais demander - pardon, s'il vous plait, dans la salle, un peu de silence ! - aux deux plus jeunes de cette assemblée de venir pour veiller au déroulement du vote. Je pense que les deux plus jeunes sont Monsieur Ouassari et Madame Tahar. S'il y a quelqu'un qui se considère comme plus jeune, il peut se manifester.

Mme l'Echevine Turine :

C'est Michaël le plus jeune.

M. le Président :

Ah ! C'est Monsieur Vossaert et Madame Tahar ou Monsieur Ouassari ? C'est qui ?

Mme la Bourgmestre :

Ça n'a pas d'importance. Allez, des bénévoles !

M. le Président :

Allez donc, deux bénévoles. Qui vient rejoindre Monsieur Vossaert ? Donc, on revient à Monsieur Ouassari et Madame Tahar, s'il vous plaît.

Madame Tahar, le devoir vous appelle.

Peut-être des précisions. Il y a six mandataires à élire. Donc ça veut dire que le vote sera valable si vous votez jusqu'à six personnes. Je pense que le groupe Socialiste veut faire une précision sur les candidats. Donc, je donne la parole à Monsieur Ikazban. Ecoutez bien !

M. Ikazban :

Vous savez, Monsieur le Président, quand vous présidez vous ne pouvez pas être ironique. Comme chef d'opposition vous pouvez. Mais pas quand vous présidez.

M. le Président :

J'invite les gens à bien écouter pour qu'ils ne votent pas pour des gens que vous retirez.

M. Ikazban :

En fait, Monsieur le Président, nous avons proposé deux candidatures, Paulette Piquard et Olivia P'tito. Evidemment, chez nous, il y a tellement de gens de qualité que dans un souci de clarté, pour nous faciliter la vie, on a décidé d'en présenter qu'une. Le choix a été très difficile parce que quand vous avez deux excellentes candidatures c'est toujours compliqué. Donc, on va mettre une 'routinière' des crèches - je peux dire ça quand elle n'est pas là - c'est Paulette Piquard qui, je pense, aura à cœur d'être présente avec une attitude très positive et constructive dans l'intérêt de tous. Je vous remercie. Donc, ce n'est pas la peine de voter pour Olivia P'tito, elle ne vous en voudra pas.

M. le Président :

Donc je relance mon appel à Madame Tahar et Monsieur Ouassari pour venir s'occuper de l'organisation du vote et distribuer les bulletins. J'espère que Madame Tahar n'aura pas trop de chocolat sur les doigts. Ah ! Qui serait le plus jeune alors ? Monsieur Vossaert est le plus jeune mais comme il est candidat, il ne peut pas être assesseur. Donc, Monsieur Ouassari si voulez bien venir quand même. A moins que quelqu'un tienne absolument à le remplacer. Donc, je pense qu'on peut donner les bulletins de vote sans que ce soit barré Je vais appeler les votants par ordre de préséance en commençant par Monsieur El Khannouss. Donc après Monsieur El Khannouss, Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Il n'y a pas de bics et il n'y a pas assez de bulletins de vote apparemment.

Mme la Bourgmestre :

Mais si, attends, ils sont là.

Mme l'Echevine Turine :

Est- ce qu'on fait les deux votes en même-temps ?

M. le Président :

Eh bien ! Je l'avais proposé, mais ils n'ont pas voulu.

Je donne

Mme la Bourgmestre :

Le secrétaire communal nous autorise à utiliser un bic bleu. Non, il ne faut pas ? Toujours dans le rouge !

M. le Président :

Après Madame Vande Maele, Monsieur Haouari et ensuite Monsieur Majoros. J'invite les votants à laisser un bic dans l'isoloir. Monsieur Gypers, Madame Gilles-Goris. Voilà s'il y a un bulletin avec la banane au chocolat, on sait que ça a été donné par Madame Tahar à Madame Gilles-Goris. Monsieur Mahy, Madame Gadaleta, Monsieur Magérus, Monsieur Ikazban, Monsieur Achaoui, Madame Ouberri, Monsieur Chahid, Monsieur Vermeulen, Monsieur Azaoum, Monsieur Gjanaj, Monsieur Van Damme, Madame El Hajjajji, Madame P'tito, Madame Bastin, Madame Evraud, Monsieur El Abboudi, Monsieur Aït Jeddig, Monsieur De Block, Monsieur Vossaert, Monsieur Rekik, Madame Manzoor, Madame Dekens, Monsieur Van Leeckwyck, Monsieur Papadiz, Madame Dubocage, Monsieur Vandenhove, Madame Carême, Madame Tamditi, Monsieur Lakhloufi et puis Madame la Bourgmestre. Et j'imagine que ça sera moi et puis les deux assesseurs qui voteront en dernier.

Pour ne pas perdre trop de temps, je propose que, pendant que le dépouillement du premier vote a lieu, on trouve le troisième et quatrième plus jeune et qu'on passe directement au second vote qui consiste à désigner les administrateurs pour l'asbl néerlandophone. Donc pour le principe c'est toujours bien qu'il y ait quelqu'un de la majorité et de l'opposition.

Monsieur Van Leeckwyck se propose donc; pour le principe c'est toujours bien qu'il y ait quelqu'un de l'opposition aussi. Si personne de l'opposition ne se propose, on a Monsieur Papadiz.

Alors, une petite précision : pour le second vote, il faudra désigner trois personnes. Donc, vous pouvez voter jusqu'à trois personnes et je ne sais pas en fait si le nom de Monsieur Vossaert est sur les bulletins, mais comme il a été expliqué précédemment sa candidature n'est pas recevable.

Ah! il n'est pas sur le bulletin, donc la question ne se pose pas. Par rapport aux modalités de l'asbl, je ne sais pas si Madame Gadaleta veut intervenir.

Donc, je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mvr. de Schepen Gadaleta :

Over artikel 4 van de statuten. Effectieve leden drie politieke vertegenwoordigers van nederlandstalige taalrol of die hun eden in het nederlands hebben afgelegd of die een verklaring van taal aanhorigheden van nederlandse taal ingediend hebben...

... Monsieur Vossaert a fait d'abord son serment en français, après en néerlandais; donc c'est un cas un peu spécial, je vais dire. Si vous souhaitez garder votre candidature, gardez-la mais je vous rappelle l'article 5 qui stipule quand même que le conseil d'administration peut accepter d'autres membres qui veulent contribuer à la réussite des objectifs de l'asbl. Et dans ce cas-là il n'y a pas de conditions linguistiques du tout.

M. le Président :

Donc on laisse la candidature de Monsieur Vossaert qui avait été anticipée. On a des bulletins, mais les principes sont les principes.

Je reprends les comptes. Je ne sais pas où est Madame la Bourgmestre. Donc voilà pour voter cette fois pour l'asbl néerlandophone, j'appelle Madame Schepmans. Ik roep Mevrouw Schepmans en daarna Mijnheer El Khannouss. En dan Mevrouw Sarah Turine, Juffrouw Sarah Turine. Madame Vande Maele, Monsieur Haouari, Monsieur Majoros, Mijnheer Gypers, Madame Gilles-Goris, Monsieur Olivier Mahy, Juffrouw Gadaleta, Monsieur Magerus, Monsieur Ikazban, Monsieur Achaoui, Madame Ouberri, Monsieur Chahid, Monsieur Vermeulen, Monsieur Azaoum, Monsieur Gjanaj, Mijnheer Van Damme, Madame El Hajjajji, Madame P'tito, Madame Bastin, Madame Evraud, Monsieur El Abboudi, Monsieur Aït Jeddig, Monsieur De Block, Monsieur Vossaert, Monsieur Rekik, Madame Manzoor, Mevrouw Dekens, Madame Dubocage, Monsieur Vandenhove, Madame Carême, Monsieur Lakhoulfi, Madame Tamditi, Madame Tahar (vous allez voter maintenant ce serait plus simple?), Monsieur Ouassari.

On va déjà donner les résultats du dépouillement pour l'élection francophone.

Sont donc élus Madame Evraud, Madame Schepmans, Madame Tamditi, Monsieur Vandenhove, Madame Piquard et Monsieur Vossaert.

7. Désignation de membres de l'assemblée générale - Représentants politiques de l'ASBL "Molenketjes" ayant pour but la création, l'organisation, la coordination et la gestion des milieux d'accueil néerlandophones et les autres initiatives qui contribuent au maximum d'égalités de chances du groupe cible des 0-12 ans sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Aanstelling van de leden van de algemene vergadering - Politieke vertegenwoordigers van de VZW "Molenketjes" met als doel de oprichting, de organisatie, de coördinatie en het beheer van de Nederlandstalige opvang en andere initiatieven die bijdragen tot maximale ontwikkelingskansen van de doelgroep 0-12 jaar op het grondgebied van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Je donne les résultats de l'élection pour l'asbl néerlandophone. Sont élus Madame Gadaleta, Monsieur Lieven Leemans et Monsieur Berckmans.

8. Désignation des membres - Représentants de l'Administration communale sans mandat politique - de l'ASBL ayant pour but la création, l'organisation, la coordination et la gestion des milieux d'accueil francophones de la petite enfance sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Aanstelling van de leden - Vertegenwoordigers van het gemeentebestuur zonder politiek mandaat - van de VZW met als doel de stichting , de organisatie, de coördinatie en het beheer van Franstalige opvangmilieus op het grondgebied van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 38 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 38 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

9. Désignation de membres de l'assemblée générale – représentants de l'administration communale sans mandat politique – de l'ASBL "De Molenketjes" ayant pour but la création, l'organisation, la coordination et la gestion des milieux d'accueil néerlandophones et les autres initiatives qui contribuent au maximum d'égalité de chances du groupe cible des 0-12 ans sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Aanstelling van de leden van de algemene vergadering – vertegenwoordigers van het gemeentebestuur zonder politiek mandaat - van de VZW "De Molenketjes" belast met de oprichting, de organisatie, de coördinatie en het beheer van de Nederlandstalige opvang en andere initiatieven die bijdragen tot maximale ontwikkelingslansen van de doelgroep 0-12 jaar op het grondgebied van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 38 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 38 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

10. Arrêté de fermeture sur base de l'article 9bis de la loi du 24 février 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, psychotropes, désinfectantes ou antiseptiques et des substances pouvant servir à la fabrication illicite de substances stupéfiantes et psychotropes - Prise de connaissance de l'arrêté du Bourgmestre pour un établissement sis rue d'Enghien 2 à 1080 Bruxelles - Communication.

Sluitingsbesluit op basis van het artikel 9bis van de wet van 24 februari 1921 betreffende het verhandelen van gifstoffen, slaapmiddelen en verdovende middelen, psychotrope stoffen, ontsmettingsstoffen en antiseptica en van de stoffen die kunnen gebruikt worden voor de illegale vervaardiging van verdovende middelen en psychotrope stoffen - Kennisneming van het besluit van de Burgemeester met betrekking tot de inrichting gelegen Edingenstraat 2 te 1080 Brussel - Mededeling.

M. le Président :

On ne vote pas, c'est juste une communication.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Je voulais juste intervenir concernant la période qui est donc ici concernée par cet arrêté de fermeture. Ce n'est pas la première fois qu'un arrêté de fermeture est pris par la commune et je ne vais pas commenter la décision, si un arrêté a été pris c'est qu'il y avait une bonne raison. Mais c'est vrai que moi je m'interroge quand même sur cet endroit, cet établissement qu'on décide finalement de fermer en raison donc de présence de substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, etc. Etant donné que ça concerne un quartier où c'est une problématique récurrente, est-ce que la commune va simplement appliquer des arrêtés de fermeture ou bien va-t-elle également proposer des alternatives et prendre une fois pour toutes cette problématique au sérieux ? Je veux dire qu'à un moment donné dans ce quartier Ribaucourt et les alentours il y a quand même une problématique de toxicomanie importante et je pense qu'une chose est de faire un arrêté de fermeture, une autre est de vraiment penser la problématique sur du long terme et de proposer réellement des solutions structurelles. Je rappelle quand même cette importance de ne pas juste passer à l'application, - même si je suis encore une fois bien sûr favorable - Je ne mets pas en cause la décision mais, de grâce, s'il vous plaît, il faut absolument que notre commune prenne cette problématique à bras le corps et trouve réellement des solutions parce que je crois qu'on en est capable aussi.

Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Ah ! Pardon, Monsieur De Block souhaite intervenir encore.

M. De Block :

Je soutiens d'abord ce que Farida dit. Mais je voudrais savoir si la fermeture sera définitive ou temporaire. Quelles en sont les conditions et est-ce que les mêmes propriétaires peuvent rouvrir tout simplement ? Quelle en est donc la situation ?

Mme la Bourgmestre :

Un arrêté de fermeture n'est pas pris à la légère. C'est sur base d'une enquête de police qui a déterminé qu'on a constaté dans le café qu'il y avait un trafic de drogue et ça se fait généralement parce qu'il y a présence de drogue ainsi que de matériel de mesurage. Donc c'est généralement après une enquête minutieuse que cet arrêté de fermeture est proposé. Et pour ce type de situation, le Bourgmestre peut prendre un arrêté qui va jusqu'à six mois, ce qui est le cas pour ce qui nous occupe ce soir.

Madame Tahar, votre question est certainement pertinente mais je pense que la développer dans le cadre d'une communication sur un arrêté de fermeture d'un établissement pour fait de drogue, ce serait, je pense, déborder un petit peu du sujet. Mais, ce serait intéressant que vous reveniez vers nous à l'occasion d'une interpellation, d'une séance de sections réunies sur cette question, mais certainement pas dans le cadre d'un arrêté de fermeture tel qu'il vous est communiqué ce soir.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Juste pour dire qu'effectivement j'entends bien votre volonté et ça me réjouit de savoir que vous me proposez soit qu'on le mette à l'ordre du jour, soit qu'on fasse une section réunie, soit que je vous interpelle et ça veut dire que vous êtes favorable et ce sera effectivement noté.

Mme la Bourgmestre :

C'est un sujet qui a déjà été abordé. Alors, il y a l'aspect répressif, il y a l'aspect prévention et je pense qu'on ne peut pas négliger l'un au bénéfice de l'autre, mais il me semble essentiel de procéder à des fermetures d'établissements qui vendent de la drogue.

M. le Président :

Est-ce qu'un vote est nécessaire ? Ah oui, non c'est vrai c'est une communication ici. J'ai été distrait.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**11. Service Prévention - Subside à l'asbl Transit pour l'année 2014.
Preventiedienst - Subsidie aan de vzw Transit voor het jaar 2014.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Aït Jeddig.

Mr. Ait Jeddig :

Je voudrais intervenir par rapport à cette asbl qui est, comme vous le dites, un passe d'accueil pour les toxicomanes et qui a, entre autres, pour objectif d'arriver à favoriser l'insertion sociale de ces personnes. Est-ce qu'on a une évaluation des activités de ces personnes, de cette asbl, joue-t-elle un rôle permettant de conclure que son action est positive dans l'atténuation des problèmes de drogue dans notre commune ou est-elle simplement un comptoir à seringues et malheureusement un pôle attractif des consommateurs de stupéfiants de notre capitale et, de ce fait, contribue à augmenter les problèmes d'insécurité dans notre commune et en particulier dans le quartier Ribaucourt ? Alors puisque vous demandez notre soutien pour votre demande de subside, est-ce que dans le cadre du plan stratégique de sécurité conclu avec l'Etat fédéral vous prévoyez un accompagnement comportant des dispositifs plus contraignants en collaboration avec la police ?

Voilà ma question.

M. le Président :

Merci Monsieur Aït Jeddig.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Je vais être très brève. Je peux quand même me permettre de poser des questions relatives à cette problématique parce qu'ici un subside est octroyé et encore une fois on soutiendra ce point-là, un octroi de subside. Peut-être des questions qui rejoignent ce que vient de dire mon prédécesseur quant à l'asbl Transit et quant à ses politiques ou ses mesures d'efficacité. Comment peut-on les évaluer ? Est-ce que vous avez un rapport d'activité qui pourrait éventuellement nous être communiqué à terme ? Est-ce qu'il est possible de savoir combien de personnes sont prises en charge ? Quelles sont celles qui peuvent prétendre à une réinsertion et dont on peut dire que l'accompagnement a réussi ou en tous les cas a été efficace ? Je sais que ce n'est pas toujours évident d'évaluer dans une association l'efficacité; il ne s'agit pas de vendre des produits, mais je crois qu'on peut quand même avoir une idée sur l'impact du travail qui est fait par les travailleurs sociaux. Je suis très intéressée d'avoir plus d'informations sur l'asbl en question.

Je vous remercie.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Donc, concernant la convention, il est dit à l'article 7 que la présente convention pourra être reconduite chaque année conformément à la durée du subside accordé par l'autorité subsidiaire. Ici on parle du fédéral. On parle de quatorze mille et quelques euros. Est-ce que l'asbl avait déjà établi un besoin en matière de personnel et de frais de fonctionnement pour obtenir ce subside ? Est-ce que vous avez plus de détails sur une demande qui avait été effectuée par l'asbl pour obtenir ce subside ? Et est-ce qu'on a déjà une idée de la durée qui se raccorde à ce subside ? Je vois dans les annexes qu'il y a

uniquement la convention, mais je ne vois aucune pièce justificative et c'est pourquoi je pose toutes ces questions en une fois.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Sur l'asbl en tant que telle, sachez que c'est une asbl régionale, enfin, intercommunale, sur base effectivement du subside fédéral qui est attribué aux communes en matière de prévention, - une grande partie je ne sais plus le nombre de communes - ; on pourrait vérifier donc qui donne un subside à cette asbl pour qu'elle puisse fonctionner. Donc, elle n'est pas située sur le territoire de Molenbeek, elle est située sur le territoire de Schaerbeek. Je donne juste une réponse maintenant, mais je pense qu'on pourrait imaginer un moment donné qu'il y ait une section réunie qui présente les différentes actions qui existent en matière de problématique de toxicomanie, mais donc une structure de bas seuil, Monsieur Aït Jeddig, ça permet à des personnes de rentrer en contact avec tout le secteur associatif. Bien souvent, les personnes qui arrivent dans ces structures d'accueil de bas seuil, sont des personnes qui, par ailleurs, ne sont pas du tout en contact avec des structures plus spécifiques, qui amènent un type d'accompagnement plus spécifique; ça n'est donc pas très présent sur le territoire de Molenbeek. Néanmoins l'information circule et cette asbl reçoit des toxicomanes qui sont présents sur différentes communes dont la nôtre.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

12. ASBL Molenbeek Sport - Compte de l'exercice 2013.

VZW Molenbeek Sport - Rekeningen van het dienstjaar 2013.

M. le Président :

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Un déficit, ça peut vouloir dire une mauvaise gestion, mais ça peut vouloir dire aussi tout simplement un manque de financement ou un sous-financement; je pense qu'ici on est entre les deux. Mais ma question porte surtout sur un point concernant l'asbl 'Molenbeek Sport' qu'on a déjà évoqué ici, le licenciement. On en a eu des débats à n'en plus finir. Et il avait été question pour le Collège de s'engager à essayer de recaser, si je puis m'exprimer ainsi, dans la mesure du possible, le personnel licencié en priorité. Je voudrais savoir le nombre de personnes qui ont pu être replacées ailleurs et combien parmi elles ont reçu des propositions de reconversion. Je sais que la Commune a plutôt tendance à réduire le personnel depuis quelque temps, mais j'ai appris qu'elle a engagé un nombre assez important d'ouvriers et d'employés. J'aimerais alors savoir si on a pensé à ce personnel qui a été licencié suite aux travaux qui ont débuté à la piscine de Molenbeek-Saint-Jean. Je ne sais pas si on va me répondre aujourd'hui. Si ce n'est pas le cas, j'espère qu'on me répondra dans un délai raisonnable, pas dans six mois. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président.

On peut évidemment s'interroger sur l'ampleur du déficit qui est conséquent comparativement à 2012 puisque, effectivement, on passe d'un mali de 32155 à 282107 et s'interroger sur ces déficits en 2013. Ils s'expliquent principalement pour deux raisons. D'une part, un chiffre d'affaire moindre qu'en 2012, d'autre part une moindre subvention comparativement à 2012. En termes de charges et coûts, c'est une différence de 20000. Elle est insignifiante par rapport à 2012. Donc pour 2014, on peut présager, dans ce cas-là, une situation délicate en termes de charges. Mais moi, je m'interroge sur le fait que, sachant justement que la fermeture de la piscine va induire moins de recettes - ajouter à cela une dotation moindre au niveau communal -, n'y a-t-il pas là un manque de responsabilité dans la gestion d'une structure aussi importante que *Molenbeek Sport* ? Tout en sachant aujourd'hui que priver une asbl qui n'est pas des moindres et qui s'active sur le territoire molenbeekois, de moyens financiers importants est, à mon sens, un manque de vision et un manque de responsabilité dans la gestion de cette asbl. J'aimerais bien donc avoir une réponse claire par rapport à cela, tout en sachant que la situation en 2014 va être délicate, puisque les travaux au Sippelberg n'avancent pas tellement vite, que d'autres coûts vont s'ajouter. On peut donc se poser la question de savoir ce que sera le mali en 2014 pour cette asbl dont on peut d'ores et déjà s'inquiéter, eu égard à cette ampleur-là. Merci beaucoup.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Je vais faire, chers collègues, une réponse en deux temps. D'abord, une réponse au chef de file du PS concernant la reconversion du personnel. Il faut rappeler que nous avons mis en œuvre effectivement le fameux plan suite au licenciement collectif, nous avons dû respecter un certain nombre de prescrits légaux, à savoir que les travailleurs qui ont été licenciés - non pas 20, mais 17- ont bénéficié d'un accompagnement en vue de pouvoir se réinsérer dans le marché de l'emploi. Donc, ça été fait, nous n'avons pas aujourd'hui les chiffres précis mais nous savons qu'un certain nombre de travailleurs ont retrouvé un emploi. En ce qui concerne les questions un peu plus techniques de Monsieur Achaoui, je suis un peu étonné. Je rappelle que l'ensemble des Conseillers communaux sont membres de l'assemblée générale qui a validé les comptes 2013. Quant à vos sous-entendus concernant une gestion calamiteuse éventuelle, je vous rappelle simplement que le Parti socialiste est représenté dans le Conseil d'administration et que nous cogérons cette asbl qui a un déficit récurrent depuis quelques années, déficit, vous l'avez rappelé, dû à plusieurs raisons. J'ai déjà ici à maintes reprises expliqué les raisons : la fermeture de la piscine, les préavis qui représentent un coût très important dans le budget de *Molenbeek Sport*, mais aussi, c'est vrai, une gestion historique de cette asbl qui, je peux le dire, laissait à désirer parce qu'elle était sous statut d'asbl alors qu'il existait d'autres formules. Je pense ici à la régie des sports qui pouvait permettre à cette structure d'avoir non

seulement la possibilité de récupérer la TVA qui représente quand même quelques centaines de milliers d'euros par an, mais aussi de pouvoir bénéficier de toute une série de subsides au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, subsides à côté desquels nous sommes passés parce que l'option de l'asbl a été prise il y a une vingtaine d'années, sans aucune réflexion quant aux différentes possibilités existantes et qui sont apparues ces dernières années. Comment alors allons-nous faire pour essayer de remonter la pente? Il y a évidemment un travail qui est fait par le Collège, par le Conseil d'administration de *Molenbeek Sport*. Nous allons venir dans les prochains mois ici devant vous, à l'occasion de commissions réunies, vous proposer la nouvelle structure qui va gérer l'ensemble de nos infrastructures sportives. Nous avons modernisé cela et nous allons passer en mode de régie sportive, ce qui va nous permettre de pouvoir bénéficier de tout ce que j'ai évoqué précédemment. Quant au déficit, essayer de faire croire que c'est dû à une mauvaise gestion ! Je vous invite, Monsieur, à revoir un peu l'historique de l'asbl et de tourner sept fois votre langue dans la bouche avant de dire des choses qui ne sont pas correctes.

Merci.

M. le Président :

Monsieur Achaoui, vous avez la parole.

M. Achaoui :

Je vais tourner ma langue dans la bouche... Vous avez donné un élément de réponse mais par rapport aux licenciements et aux coûts enregistrés en 2013, je ne les vois pas, car un simple exercice de comparaison entre 2012 et 2013 au niveau des coûts et des prestations révèle qu'il y a une différence de plus ou moins 20000 euros. Est-ce que ces 20000 euros constituent dans l'ensemble les coûts des licenciements engendrés ? Cela m'étonnerait fortement. Deuxièmement, je n'ai jamais dit que c'est une mauvaise gestion. (...)

Monsieur l'Echevin, on vous demande de répondre aux questions objectivement, vos états d'âme n'ont pas lieu d'exister... C'est typique chez vous, lorsque vous n'avez pas d'argumentaire, vous tournez ça d'un point de vue sentimental ou subjectif. Je vous demande simplement de m'expliquer comment se fait-il qu'à partir de 2012, comparativement à 2013, les coûts des ventes et des prestations n'augmentent pas tellement par rapport à 2012, et comment donc vous allez ventiler les coûts des licenciements en 2013 et 2014 ? Quant à vos états d'âme, on les laisse pour un autre jour...

M. le Président :

Je pense que Monsieur Haouari va vous donner un élément de réponse. Mais je vais d'abord prendre l'intervention de Monsieur Ikazban. Puis on clôturera avec la réponse de Monsieur Haouari.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Tout conseiller communal qui pose une question a le droit d'avoir une réponse, la plus courtoise possible et de faire en sorte d'essayer de quitter le bac à sable même si on parle ici de piscine. J'ai commencé tout à l'heure la question en prenant l'exemple du CPAS. Je l'ai dit, j'ai commencé par ça, un déficit c'est soit de la mauvaise gestion, soit tout simplement un manque de financement ou un déficit structurel important. Je pense qu'ici

on est dans cette réalité-là, il faut oser le dire. J'ai commencé par ça, puis j'ai posé une question claire et je ne comprends pas pourquoi on ne me répond pas directement. Toujours en train de tourner, tourner... Quand on n'a rien à dire, je préfère qu'on le dise clairement et qu'on nous envoie une réponse si on ne peut pas le faire ce soir. Mais me dire : "on n'a pas licencié 20 mais 17... il paraît que certains d'entre eux ont trouvé du travail..."; moi je sais que beaucoup n'en ont pas trouvé. Et quand je demande ce que la Commune a proposé à ces employés, on n'a pas répondu à la question, on ne m'a rien dit. Je sais très bien que la Commune est en difficulté, qu'elle a plutôt tendance à diminuer son personnel; mais quand je constate que dans vos décisions du Collège vous décidez d'engager entre 20 et 30 personnes, je pense évidemment directement à ces 17 personnes - 20, je pensais, désolé - qui ont été licenciées et je me demande si le Collège va tenir son engagement pris ici qui est d'abord de recaser ces gens qui ont perdu leur emploi. Et je rappelle que c'est des gens qui travaillent pour nous depuis plus de 10, 15 ou 20 ans et bien au-delà pour certains. Ma question n'était pas du tout polémique, elle était pragmatique et je voulais une réponse tout à fait pragmatique. Je constate qu'il n'y en a pas, il y a même un espèce de malaise par rapport au fait qu'on n'a rien fait en réalité. Donc, moi, ce que je veux recevoir le plus vite possible, c'est la liste de fonctions de ces personnes qui ont perdu leur emploi, pour comparer avec tous les engagements qui sont faits par ce Collège depuis quelques mois, pour voir finalement si on n'a pas laissé échapper la possibilité de donner en tout cas un emploi à des gens qui l'ont perdu, pas parce qu'ils sont incompetents mais parce que la piscine est en travaux.

Je vous remercie Monsieur le Président, désolé d'avoir été plus long.

M. le Président :

Rapidement, Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Par rapport à cette intervention à caractère personnel, j'ai essayé d'être relativement réservé dans la première réponse, mais il faut quand même rappeler, Monsieur Ikazban - parce que vous avez l'air de présenter la situation comme si c'était nous qui l'avons créée - que nous avons hérité de cette situation; donc vous aviez une grande responsabilité. Si vous aviez anticipé les choses, sachant que cette piscine allait fermer, et faire en sorte - au lieu de mener une politique de clientélisme avant les élections - de faire glisser ces personnes vers des postes qui étaient ouverts, on n'en serait pas là aujourd'hui. Je tiens à le dire clairement, parce que vous avez l'air de présenter les choses comme si nous étions les responsables de ce qui se passe en sous-entendant qu'on ne donne pas de réponse correcte. Si vous aviez anticipé les choses, on n'aurait pas licencié 17 personnes, mais il y aurait toute une série de personnes qui auraient pu être engagées à des fonctions correspondant à leur profil. J'espère que c'est clair. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Haouari, puis Monsieur Ikazban répondra.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président.

Juste pour répondre à la question sur le compte et le déficit, ça a été expliqué principalement lors de l'assemblée générale de *Molenbeek Sport*, c'est dû au fait que la date de fermeture de la piscine n'était pas claire; donc, initialement, c'était en 2012 avant même que le nouveau Collège et que le nouveau CA ne soient installés; donc la date

initialement prévue était le 1er juillet 2013. Finalement, ça a été reporté de deux mois, etc. Donc, budgétairement, les prévisions n'étaient pas correctes et les données dont on disposait ne l'étaient pas. Donc, on a dû fermer finalement la piscine fin décembre 2013, ça c'est par rapport à l'élément prévision budgétaire, d'où le déficit important, Monsieur Achaoui, par rapport à 2012.

Quant à la deuxième question sur les licenciements, ils ont eu lieu à partir du 1er janvier 2014. Donc, ils seront sur le compte 2014. Je vous en prie.

(Colloque - Gesprek)

M. le Président :

Je crois que le point a été traité.

Une dernière réaction rapide de Monsieur Ikazban...

M. Ikazban :

Monsieur le Président, je ne tomberai pas dans ce bac à sable, mais c'est un peu curieux, ça fait deux ans que vous êtes au pouvoir, en tout cas, dans la bouche de certains, c'est tout le temps le même discours; vous savez, on commence à en avoir un peu ras-le-bol, assumez un peu vos responsabilités; parce que si ce nouveau Collège est là depuis deux ans, vous, vous êtes là depuis presque dix ans dans cette majorité, alors, se renvoyer la balle ...Oui, grâce à mon activité, aujourd'hui, la piscine a des moyens financiers pour être rénovée, vous savez ce qui m'inquiète, moi, c'est ces gens qui ont perdu leur emploi. Est-ce qu'on leur a fait des propositions, oui ou non ? C'était ça le sens de ma question et je n'ai attaqué personne, ni le Collège, ni un de ses membres, ni un membre du Conseil communal. Je dis simplement qu'on a dit qu'on allait recaser ces gens en priorité et que je constate qu'après avoir licencié, la Commune va à nouveau engager des gens ; je veux savoir si oui ou non on donne la priorité à ce personnel, et qu'on ne jette pas des écrans de fumée quand on n'a pas de réponse... Qu'on nous réponde clairement aujourd'hui ou en tout cas par écrit.

M. l'Echevin El Khannouss :

Pour que les choses soient claires : le seul engagement qu'a pris le Conseil d'administration de Molenbeek Sport - et je disais, cher ami, que *Molenbeek Sport* est géré par une asbl où le Parti socialiste est représenté, je tiens à le dire clairement - où vous êtes donc représentés par quelqu'un d'extrêmement actif au sein de l'asbl, c'est de proposer aux licenciés, lors de la réouverture de la piscine, s'ils n'ont pas retrouvé d'emploi, qu'ils seront prioritaires pour leur réengagement. C'est le seul engagement que nous avons pris et nous allons le tenir bien évidemment.

Merci.

M. le Président :

Monsieur De Block, vous n'avez pas la parole, vous avez parlé de tyrannie, le Président va faire usage de son droit de tyrannie ... On passe donc au vote. Tout a été suffisamment discuté, ça n'en finira pas, on a largement dérogé au fonctionnement.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
38 votants : 23 votes positifs, 15 abstentions.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
38 stemmers : 23 positieve stemmen, 15 onthoudingen.*

M. le Président :

Monsieur Ikazban veut justifier son vote.

M. Ikazban :

J'ai trouvé que vous avez bien commencé votre travail de Président ce soir. Et là, je trouve que quand un conseiller communal est interpellé, pointé du doigt, insulté, il a le droit de réplique. Le conseiller communal, c'est toujours lui qui a la parole en dernier lieu. Donc, vous ne respectez pas votre règlement, mais on veut bien vous pardonner parce que c'est la première fois que vous assumez ce rôle-là ce soir. J'ai dit et je répète - et je reviendrai avec une interpellation - ici même au Conseil communal, il a été dit que c'est le Collège qui s'est engagé à essayer de créer une cellule de reconversion, à proposer en priorité à ces gens licenciés un boulot. Et je reviendrai avec le PV de ce Conseil communal où ces mots-là ont été prononcés, parce que le mensonge, c'est inacceptable...Mais nous avons des PV ici au Conseil communal. Et, vous savez, ce qui est triste, Monsieur le Président - et c'est pour ça qu'on s'abstient - c'est que, finalement, vous avez un échevin qui préfère le bac à sable, plutôt que de trouver des solutions à des travailleurs qui ont perdu leur emploi.

M. le Président :

Merci monsieur Ikazban.

Monsieur De Block veut aussi justifier son abstention.

M. De Block :

Je m'abstiens parce que je trouve que les réponses auxquelles on a droit n'ont pas été données et on a menti. Je trouve ça vraiment très grave, une question très simple a été posée, il y a eu des engagements clairs et maintenant, on les oublie..."*on s'est engagés...on n'a rien promis...*".

M. le Président :

Monsieur De Block a fini de justifier.

13. Subvention aux Collaborations Intercommunales - Appel à projets 2015 "Bruxelles, capitale des projets d'échanges européens" - Approbation du dossier de candidature. Subsidie voor Intercommunale Samenwerking - Projectoproep 2015 « Brussel, hoofdstad van Europese uitwisselingsprojecten » - Goedkeuring van het kandidatuurdossier.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

J'aurais simplement voulu vous demander si les montants des subventions ne sont pas, je suppose, complets, s'il n'y a qu'une partie qui sera versée et que le restant est à

payer par la Commune. Et après combien de temps les subsides seront versés ? Est-ce un an ou deux ans, et que la Commune doit donc avancer les fonds ?

(Colloque - Gesprek)

Mme la Bourgmestre :

On prend acte de la question. Mais malgré tout, on peut voter.

M. le Président :

Madame Evraud voudrait aussi prendre la parole.

Mme Evraud :

Est-ce qu'on a une idée du projet ? Pour pouvoir voter un projet, il serait intéressant de savoir de quoi il s'agit.

Mme la Bourgmestre :

Ce qu'on vous demande, c'est de prendre connaissance et d'approuver le formulaire d'introduction de la demande de subvention. Est-ce que vous êtes d'accord sur le principe de participation à ce projet ?

M. le Président :

S'il n'y a pas de demande de vote, on peut considérer que c'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

14. Octroi d'un subside au Centre d'Education National Sportif Academy. Toekenning van een toelage aan CENS Academy.

M. le Président :

Ah ! Madame Tahar a une question...

Mme Tahar :

Vous avez l'air ravi...

Je voudrais faire une intervention qui va regrouper tous les points relatifs aux subventions, aux subsides. Il y a, comme vous pouvez le constater, du point 11 jusqu'au point 26, une série de demandes de subsides et mon intervention va surtout concerner les points allant de 11 à 17, jusqu'à la Mission locale de Molenbeek. Je rappelle encore une fois que nous ne sommes pas du tout opposés à l'aide sollicitée par les associations, et que toute demande de subside est en soi -surtout ici, c'est symbolique - une démarche que nous allons soutenir. Il faut qu'on comprenne que mon intervention ne concerne pas du tout les demandes de subsides -elles sont justifiées, on peut bien sûr voter favorablement- mais elle concerne tout simplement cette série de subsides qui intervient maintenant. Et quand j'étudie les documents dans le B.O., je remarque que ce sont des demandes qui

sont soit formulées pendant la campagne électorale - puisque j'ai des dates ici - on n'a pas de dates des demandes, on ne précise pas le moment où la demande a été formulée. Il y en a une en particulier qui a surtout attiré toute mon attention - je ne pense pas que ce soit nécessaire de préciser l'asbl ...

M. l'Echevin El Khannouss :

... Citez-là...

Mme Tahar :

...Oui, je vais la citer. C'est une demande qui est introduite par *Solidarité Universelle* qui fait du bon travail, qui souhaite organiser une journée sportive et qui vous adresse un courrier, Monsieur l'Echevin El Khannouss, pour vous demander de l'aider par l'octroi d'un subside mais qui demande également votre présence physique avec des trophées, des médailles, des maillots, des rafraichissants et une enveloppe symbolique au vainqueur du tournoi. En soi, ce n'est pas ce qui m'a le plus choquée, ce qui m'a le plus choquée, c'est le thème, car le projet a été mis en place à Bruxelles du 9 mai au 21 juin 2014 et durant cette période il y a eu, comme vous le savez, des élections. Ce qui m'embête c'est que vous avez été candidat, Monsieur l'Echevin et ça me pose question; quand on est candidat et qu'on est interpellé de cette manière-là... alors, vous allez me dire '*oui, mais, on n'a pas octroyé de subside à ce moment-là*', mais vous aviez une demande que vous ne pouviez de toute façon pas présenter au Conseil communal du mois de juin - bien sûr, on ne peut pas vous interroger sur vos intentions -, mais, moi, je m'interroge quand même sur ces demandes de subsides, en particulier sur celle qui demande votre présence et c'est pendant la période électorale. Je ne sais pas mais il faudrait qu'on définisse aussi une règle pour l'octroi des subsides. On connaît la situation de la Commune aujourd'hui, on sait qu'elle est déficitaire; je ne dis pas qu'il ne faut pas aider les associations mais je pense qu'il faut y mettre des priorités et qu'à un moment donné il faut avoir une politique claire sur les aides qu'on octroie aux asbl. Et je pense aussi que toute demande - il y a effectivement des modèles que les associations doivent remplir - doit être accompagnée de la date de son émission, ce serait plus correct qu'il y ait une date au document de demande de subside, et ça serait plus correct qu'on évite que ça soit fait pendant les périodes électorales, parce que ça pose question. Encore une fois, je ne remets pas en doute l'intention, mais juste avant, vous avez eu un échange qui, malheureusement, a pris une dimension qui ne me plaît pas, parce qu'on avait commencé un conseil communal de manière très constructive et je pense que, quand vous traitez les précédents de clientélisme - vous dites que c'est vrai, soit - moi, je ne vais pas vous traiter de faire du clientélisme. Vous savez quand on a un document pareil - je vous invite vraiment à le lire -, ça m'interroge, là je suis désolée, mais en pleine campagne électorale on demande votre présence... si ce n'est pas du clientélisme, je me demande ce que c'est...Encore une fois, je pense qu'on devrait vraiment instaurer une réglementation très stricte. Vous savez, si j'ai fait une distinction entre les premières demandes de subsides et les deuxièmes, ce n'est pas pour rien. Pour les autres demandes, j'ai aussi fouillé dans le BO, j'ai vu les pièces justificatives et je vous assure - je ne fais pas du tout de favoritisme ou de distinction - que les demandes ont été faites après, pas pendant la campagne électorale. Soit on décide que, pendant la campagne électorale, on suspende les demandes même écrites, soit alors c'est du clientélisme pour tout le monde et là, moi, en tant que conseillère communale de l'opposition, je suis choquée par ce procédé. On va bien sûr soutenir les demandes de subvention, mais la procédure me choque et j'espère qu'on va vraiment prendre la décision de vraiment les suspendre pendant les périodes électorales.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame Bastin. Pardon, d'abord à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

C'est à propos des délais, parce que vous nous demandez de voter pour l'octroi de ces subsides et quand je vois que les activités organisées par ces asbl sont déjà passées, est-ce à dire que vous avez déjà octroyé ces subsides sans notre accord, notre approbation ou est-ce que ces asbl doivent avancer leurs frais et on compense par des subsides ?

Par rapport à *la Mission locale*, je n'ai rien contre l'organisation d'anniversaires mais il s'agit quand même de 1500 euros, un salaire...Alors, je voudrais savoir ce que ça apporte concrètement à son action et son activité.

Merci.

M. le Président :

Si j'ai bien compris, Madame Turine voudrait dire un mot avant Monsieur El Khannouss.

Mme l'Echevine Turine :

Oui, je me permets de prendre la parole avant Monsieur El Khannouss même si principalement c'est lui que vous avez interpellé. Je voudrais donner un élément, c'est que le budget a été approuvé pour des raisons que vous connaissez plus tardivement que d'habitude. Donc, si officiellement, le document a été rentré après, la première demande qui a été faite par certaines associations l'a été bien avant. Si je prends l'exemple du projet *Identité*, c'est bien avant, mais qu'est-ce qu'on dit à ces associations ? On leur dit de revenir plus tard, parce que tant que le budget n'est pas approuvé, on ne saura de toute façon pas répondre à votre demande. Simplement, il faut faire attention, on est dans une année particulière et c'est vrai que ça a coïncidé avec les élections, mais sincèrement, je tenais à préciser que certaines demandes avaient été formulées au préalable mais que simplement elles ont été formalisées plus tard, sachant que le budget n'avait pas été approuvé. Donc, ce n'est pas pour ça qu'elles n'ont pas fait leur demande au préalable et que donc vous comparez des choses qui ne sont pas nécessairement comparables, il faut être attentif à cet élément-là.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Madame Turine pour ce préalable qui est très important parce que ça répond en partie à Monsieur Ait Jeddig. Effectivement, nous avons pris en considération les demandes de subvention bien après leur introduction dans la mesure où le budget a été - on le sait tous - validé par dépassement de délai, c'est-à-dire fin juin, je pense, ce qui explique le fait que les demandes ont été traitées bien après.

Alors, Madame Tahar, je vous aime bien, de temps en temps vous faites des interventions pertinentes. Mais permettez de vous dire que vos questions et analyse de la situation me laissent perplexe parce que le fait de demander aux associations d'arrêter de faire des demandes de subvention, solliciter le soutien de la Commune en période électorale - alors qu'on sait que depuis plusieurs années, ça fonctionne comme cela et nous traitons, contrairement à ce qui se passe dans le passé, avec objectivité les demandes. Madame Tahar, le Service des Sports reçoit les demandes et, en ce qui concerne le contenu de ces demandes, il s'avère effectivement que certaines d'entre elles peuvent prêter à sourire et je peux vous en montrer d'autres beaucoup plus risibles et qui ont été refusées. Je ne suis pas responsable du contenu des différentes demandes introduites à la Commune. Alors, les Services des Sports, pour ce qui concerne les subsides concernant les événements sportifs, traitent avec objectivité chaque demande. Il y a pour cela un formulaire - vous l'avez cité - Nous sommes encore au jour d'aujourd'hui à l'utiliser parce qu'il y a un groupe de travail qui est transversal à tous les services de la commune et qui va très prochainement élaborer un règlement clair, précis et qui va reprendre toutes vos remarques d'ordre éthique par rapport à la manière dont les subsides sont octroyés. Mais au jour d'aujourd'hui, nous fonctionnons toujours avec l'ancien système et je peux vous dire qu'il n'y a pas de clientélisme, même si c'est ça que vous avez insinué par rapport au Service des Sports qui traite avec objectivité chaque demande et qui fait des propositions de subvention. Je suis désolé, dans votre groupe, à maintes reprises vous nous avez reproché de ne pas soutenir suffisamment financièrement les clubs sportifs et aujourd'hui vous demandez de suspendre les aides pendant la période électorale. Vous rendez- vous compte de ce que vous dites parfois ? Donc demander de ne plus aider les clubs pendant la période électorale, je trouve ça un peu particulier comme demande !

Quant à la question de Monsieur Ait Jeddig par rapport à la *Mission locale*, il faut dire que 1500 euros ce n'est qu'une petite partie du budget qui a été utilisée par la *Mission locale*. Je rappelle que tous les conseillers ont reçu, je pense, l'invitation à l'occasion de l'anniversaire de ses 20 ans ainsi que des 15 ans de *Molenbeek Formation* et des 10 ans de *l'AFT-Heure*. Et l'anniversaire n'est pas une fiesta que l'on fait en soirée autour d'un grand gâteau en débouchant des bouteilles de champagne, rassurez-vous, c'était une journée extrêmement riche en activités proposées au secteur associatif mais aussi aux usagers des différentes institutions que j'ai évoquées, permettant ainsi à tous ces gens de pouvoir faire des parcours et de visiter les lieux comme le centre Bellevue où les travailleurs accueillent les demandeurs d'emploi. Donc il y a eu vraiment une journée entière d'activités proposée au personnel de ces demandeurs d'emploi, ce qui explique le fait que nous avons dû suppléer au budget global de cette activité-là. Et ce n'est qu'un petit mondan modeste de 1500 euros qui a été octroyé à la *Mission locale* pour avoir un budget qui permette d'organiser ces activités-là. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je vais rebondir sur quelques éléments que Monsieur l'Echevin a cités. Vous dites que vous n'êtes pas responsable du contenu des demandes. Certes, mais vous êtes responsable de la bonne gestion des demandes publiques : comment octroyer en votre qualité d'échevin et au nom du Collège. Deuxième chose, vous dites qu'on fonctionne avec l'ancien système. D'accord mais après deux ans... et à chaque fois je fais une interpellation - non pas pour vous embêter- mais pour régler la procédure et si vous faites un groupe de travail, je veux bien m'y impliquer. Troisièmement, quand je parlais de suspension de

subsidés pendant la campagne électorale, j'avais bien précisé en disant « *au cas où ces demandes sont adressées à un échevin qui est candidat* ». C'est différent quand même, je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas aider les associations. Et puis les aider, ce n'est pas forcément en leur donnant des subsides, vous pouvez les aider aussi en leur donnant du matériel, en leur octroyant un local... Vous pouvez les aider aussi quand vous n'êtes pas candidat, de sorte que ça ne prête pas à confusion. Je ne mets pas en doute vos intentions mais soyez logique, je suis désolée, vous vous référez toujours au passé, disant que les socialistes ont fait comme ci comme ça... Moi, je suis une nouvelle Conseillère communale, ce qui m'intéresse c'est aujourd'hui, ici et maintenant. Je pense qu'après deux ans, il serait temps d'arrêter de renvoyer chaque fois au passé, le passé dont vous avez fait partie également. Donc, à un moment donné, je suis désolée, s'il vous plaît, avançons pour les gens qui attendent qu'on prenne des décisions, avec maturité, avec responsabilité. Je ne vous interpelle pas, vous, personnellement; je vous apprécie, finalement. Moi, je vous interpelle en tant que responsable politique, c'est tout. Vous avez des demandes de subsides pendant une campagne électorale, vous êtes candidat et on vous demande une présence physique, c'est dans le contenu de la demande que vous pouvez tous lire et dont vous pouvez prendre connaissance. Moi, j'ai un souci avec ça; c'est tout, s'il vous plaît, ne me renvoyez pas au passé.

Dernière chose, il y a une redondance de demandes de la part de certaines associations. Il suffit pour cela de reprendre le PV pour voir que certaines reviennent à chaque fois. Alors, aidons de manière équitable toutes les associations... Il faut qu'on soit clair, qu'on ait, après deux ans, un règlement précis. Sinon, je vous assure que je continuerai à vous embêter, et pas que vous, avec mes questions et mes interpellations.

M. l'Echevin El Khannouss :

On a bien vu, c'est un plaisir de vous répondre.

M. le Président :

Merci.

L'incident est clos, comme disait mon illustre prédécesseur. Est-ce qu'il y a d'autres demandes sur les points relatifs aux subsides qui, en réalité, vont jusqu'au point 19 ou peut-on les octroyer en bloc ?

Il y a d'abord Monsieur Vossaert.

M. l'Echevin El Khannouss :

... Vous êtes transparent, Monsieur Vossaert !

M. Vossaert :

Est-ce qu'on peut parler du point 22 ?

M. le Président :

Je propose d'aller d'abord jusqu'au point 19.

Alors, je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, comme l'a très bien expliqué Madame Tahar, évidemment toutes les remarques qui ont été faites ne nous empêcheront pas de voter favorablement pour des subsides aux associations et clubs sportifs. Néanmoins, j'ai une question d'ordre technique, Monsieur le Président. Nos séances publiques du conseil communal sont bien enregistrées ? Je suppose qu'on n'arrête pas l'enregistrement quand ça vous arrange...

M. l'Echevin El Khannouss:

... Quand El Khannouss parle, non ?...

M. Ikazban :

... Ah ! J'ai constaté, j'ai eu cette impression que tout d'un coup on arrête l'enregistrement quand ça vous arrange. Si ce n'est pas vrai, tant mieux, je parle de la séance d'aujourd'hui...Je souhaite que l'enregistrement continue tout le temps...

M. le Président :

... Pour être très clair, Monsieur Ikazban, voudrais-je arrêter l'enregistrement que je ne saurais pas comment il faut faire. Donc je ne sais pas vous répondre autre chose. De toute façon, les PV seront approuvés, vous aurez aussi les comptes rendus, comme d'habitude.

Et si on peut m'expliquer comment couper les enregistrements !

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

15. Octroi d'un subside à l'asbl Liada.

Toekenning van een subsidie aan de v.z.w. Liada.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

16. Octroi d'un subside à l'asbl Duchesse Sport.

Toekenning van een subsidie aan de v.z.w. Duchesse Sport.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**17. Octroi d'un subside à l'asbl Solidarité Universelle.
Toekenning van een subsidie aan de v.z.w. Solidarité Universelle.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**18. Octroi d'un subside à l'asbl Union.
Toekenning van een subsidie aan de v.z.w. Union.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**19. Octroi d'un subside à l'asbl Vision Solidaire.
Toekenning van een subsidie aan de v.z.w. Vision Solidaire.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**20. Octroi d'un subside à l'association de fait Elites Academy Martials Arts
« E.A.M.A . »
Toekenning van een subsidie aan de feitelijke vereniging Elites Academy Martials Arts
« E.A.M.A. »**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

21. Octroi d'un subside à l'ASBL Mission Locale de Molenbeek pour l'organisation de son vingtième anniversaire.
Toekenning van een subsidie aan de v.z.w. Lokale Missie van Molenbeek voor de organisatie van haar twintigste verjaardag.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

M. le Président :

J'ai une demande de prise de parole de Monsieur Papadiz.

M. Papadiz :

Je suis d'accord avec tous les subsides qu'on a accordés. Mais, il y a juste un souci par rapport au point 18 : je ne comprends pas pourquoi on doit donner un subside à une commune, Etterbeek, à une asbl d'Etterbeek, l'asbl *Union*. Pourquoi on devrait payer Etterbeek ?

M. l'Echevin El Khannouss :

Rassurez-vous, on n'a pas payé une asbl qui est à Etterbeek. Rappelez-vous, ils ont organisé, si mes souvenirs sont bons, un tournoi de football sur le site du Sippelberg avec donc toute une série d'équipes de Molenbeek qui y ont participé. Et l'asbl organisatrice a effectivement son siège social à Etterbeek.

M. Papadiz :

OK. Merci.

M. le Président :

Nous passons au point suivant.

22. Octroi d'un subside à l'ASBL TYN pour le projet MYND.
Toekenning van een subsidie aan de v.z.w.TYN voor het project MYND.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

23. Ouverture d'une salle d'étude dans le cadre du projet d'aide scolaire mené par le Service Jeunesse.

Opening van een studiezaal in het kader van het project voorstudieondersteuning geleid door de Jeugddienst.

M. le Président :

On peut considérer le point comme approuvé ?

Je donne d'abord la parole à Monsieur Vossaert puis à Monsieur De Block.

M. Vossaert :

Il y a déjà une liste d'associations qui étaient prévues, j'ai lu ça quelque part où des associations étaient candidates pour utiliser ce local. Est-ce qu'on a déjà une demande d'une association en particulier ?

M. De Block :

Je voudrais qu'on clarifie la relation entre le point 23 et le point 24. Est-ce que le point 23 concerne le même public, la même catégorie d'âge, est-ce du primaire ou du secondaire ? C'est quoi l'ensemble ? Je ne vois pas de quelle salle il s'agit. Combien de personnes peuvent y être accueillies ? Je réitère aussi ma question par rapport au 24 : de combien de jeunes on parle, a-t-on une liste de demandes et y a-t-il un endroit où l'on peut s'inscrire ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

S'agissant de la salle, c'est l'ancienne ludothèque qui se trouve au coin de la rue Mommaerts et de la rue du Presbytère. Ce n'est pas très grand, c'est un début. Cette salle est actuellement libre et l'idée est de pouvoir l'utiliser notamment pour ce projet-là, et en fonction de l'évaluation qui sera faite du partenariat dans ce cadre-là, on essaiera de démultiplier le projet dans d'autres endroits de la commune, en fonction des locaux qui peuvent être disponibles. Donc, l'idée est de toucher le public du début du secondaire, éventuellement, un peu plus grand, en tout cas le public du secondaire.

Il y a pour l'instant deux associations qui vont travailler dans ce cadre-ci : *Itinéraire et Dialogue* et *Ba Ya Ya*, une association régionale qui travaille avec le public d'Afrique sub-saharienne, qui est en recherche d'un local dans le quartier *Maritime* et qui est fort présente dans la commune. Les deux associations vont se répartir les jours d'occupation de la semaine. Mais l'idée n'est pas qu'elles touchent que leur public, c'est ouvert plus largement, mais ce sont les associations qui vont gérer les demandes du public.

Pour ce partenariat la commune met à disposition le local et finance les rémunérations des volontaires. Pour le reste, c'est géré par les associations.

Le siège de *Ba Ya Ya* est à Saint-Josse ou Schaerbeek sur la chaussée de Louvain. Mais ils ont une assise régionale au niveau du public qu'ils touchent.

M. le Président :

Madame Ouberri, excusez-moi, mais la parole est réservée aux personnes qui ont posé des questions avant la réponse. Je donne donc la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Quels sont les critères d'évaluation, comment voir si le local est adapté ? Dans la convention de partenariat, rien n'est indiqué.

Mme l'Echevine Turine :

Dans la convention, je ne pense pas. Sinon, l'idée c'est qu'il y ait un dialogue permanent entre les associations et le Service Jeunesse qui peut voir ce que chacun peut amener comme énergie, comme force. Mais je n'ai pas une liste de critères stricts...

M. Vossaert :

... C'est parce que vous en parlez...

Mme l'Echevine Turine :

Il y aura une évaluation. Le projet sera évalué en cours de route par le service Jeunesse et les associations qui participent. Et à un moment donné, au regard du fonctionnement, le service Jeunesse pourra leur dire si tel ou tel modèle est adéquat ou pas et, dans l'affirmative, il peut être démultiplié dans d'autres locaux.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

800 euros, est-ce un subside global ou pour un seul partenaire ? Je ne sais pas quel est le montant exact par heure ou par session pour le tuteur, mais je pense que c'est 15 ou 20 euros par session...

Mme l'Echevine Turine :

...15 euros...

M. De Block :

...Donc, on est dans les 120 heures/tuteur...Très concrètement, je voudrais savoir ce que sera la capacité au niveau du tutorat qui s'ouvre avec 1.800 euros, et 15 euros par session.

Mme l'EchevineTurine :

Je vous propose, pour ces questions très précises, de mes les envoyer et je vais voir avec le Service qui gère les questions plus techniques et je peux revenir avec les explications détaillées...

M. De Block :

Et pour les inscriptions, existe-t-il une liste ?

Mme l'Echevine Turine :

C'est chaque association qui gère. L'idée est que ça ne doit pas être fermé à leur public habituel et qu'ils doivent accueillir d'autres jeunes...

M. De Block :

Et comment va s'organiser la transparence ?

Mme l'Echevine Turine :

C'est via les associations...

M. De Block :

Je comprends, mais comment ?

M. le Président :

Excusez-moi, Monsieur De Block, mais vous avez eu l'occasion de poser vos premières questions.

Mme l'Echevine Turine :

Je réponds sur la question de la transparence, c'est important. Vous avez déjà posé cette question-là. C'est comment ne pas favoriser certains par rapport à d'autres. L'information est disponible aux endroits habituels, via les associations, sur le site de la Commune, dans le *Molenbeek-Info*, via la *news letter* qu'on envoie à toutes les associations de jeunesse et, évidemment, via les parents ou les jeunes qui viennent se renseigner. Je ne peux pas en dire plus. C'est la problématique habituelle par rapport à chaque subside qu'on donne à des associations ou dans le cadre de partenariats. Il s'agit de démultiplier les forces.

M. le Président :

Donc, nous passons au vote. Sur ce point, moi, je suis la procédure. Il y a des gens qui interpellent, qui posent des questions et on répond. Et puis le droit de suite est réservé aux gens qui ont posé une question. Maintenant, si Madame Ouberri veut poser une question sur le point 24, elle pourra le faire.

(Colloque - Gesprek)

Madame Ouberri, même remarque que pour Monsieur Vermeulen, soyez très brève et pas une question.

Mme Ouberri :

Une remarque : le projet de départ, au moment où on a réfléchi, et c'était à notre demande en tant qu'association - là je prends ma casquette association -, on avait, premièrement, demandé avec le service Jeunesse et *Atout Jeunes* une salle d'études justement, avec une possibilité à plus long terme, d'une connexion internet, un PC pour les

jeunes qui n'ont pas cet outil pour pouvoir travailler étant donné que les écoles demandent de plus en plus de travail et de recherches.

Deuxièmement, nous avons fait la proposition qui est de pouvoir avoir des manuels scolaires adaptés parce que les écoles, bien souvent, ne donnent pas des bouquins aux jeunes et à ceux qui n'ont pas les moyens de s'en procurer.

Et la troisième chose à laquelle j'avais demandé qu'on soit attentif c'est que les animateurs qui vont faire l'encadrement doivent passer des tests de compétence, parce que je trouve dommage de passer à côté de ça, s'il s'agit seulement de jouer à la garderie et de ne pas pouvoir débloquer une situation, de ne pas apporter des explications.

Ce qui me surprend vraiment - parce que la réflexion est venue au moment où on a aidé le service Jeunesse et *Atout Jeunes* à ouvrir une aile ' Aide scolaire' pour le secondaire dans le Karreveld, parce qu'il n'y en a pas - c'est que mon association ne soit pas invitée à participer.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Ouberri.

Alors, dernière exception de la soirée, Monsieur Ait Jeddig, mêmes conditions.

M. Ait Jeddig :

Merci.

Mes questions rejoignent un peu celles de Madame Ouberri. Sur ces animateurs...

M. le Président :

Non, pas de questions, juste des remarques...

M. Ait Jeddig :

... Sur le montant de 1.800 euros, je trouve que c'est peu alors qu'il faut justement investir dans ce domaine pour pouvoir aider nos pauvres petits gamins dans les salles d'études à faire leurs devoirs avec des personnes compétentes.

M. le Président :

Madame Turine s'est sentie prise à partie par ces commentaires...

Mme l'Echevine Turine :

Non, pas prise à partie, mais je voudrais juste, Madame Ouberri, vous appeler à la prudence dans le mélange des casquettes. Simplement.

Je sais que ce n'est pas simple; il y a, en fait, deux projets différents. C'est dans un cadre global, on en avait déjà parlé : il fallait voir comment le service Jeunesse pouvait aider au renforcement d'un réseau de soutien scolaire en ce qui concerne les élèves du secondaire. Il y a eu effectivement une première réflexion menée avec *Atout Jeunes* et l'*ABEF* sur différents modèles susceptibles d'être mis en place. Un projet est en cours,

c'est le point portant sur la convention avec *Atout Jeunes* qui continue ce projet de soutien scolaire notamment dans le haut de la commune, sur base de discussions non seulement avec vous - je vous parle, en tant que conseillère communale - c'est-à-dire avec l'*ABEF* et *Atout Jeunes* mais aussi avec d'autres, de sorte à dire qu'il faut pouvoir apporter une offre complémentaire et diversifiée aux jeunes notamment du secondaire dont certains ont besoin d'un accompagnement sur certaines matières spécifiques. Mais beaucoup de jeunes ont surtout besoin d'un lieu où ils peuvent être au calme et se concentrer. Donc, le projet qui se développe au niveau de la rue du Presbytère est plutôt articulé autour du concept salle d'étude. On l'a développé au début avec vous et *Atout Jeunes* où là c'est vraiment de l'accompagnement par rapport à des matières spécifiques, etc. On développe maintenant ce projet-ci axé plutôt sur la salle d'étude, et l'idée est, petit à petit, d'évaluer, non pas la pertinence qui est là tant pour les salles d'étude que par rapport aux lieux où il y a un accompagnement plus poussé, pertinence qui existe des deux côtés, d'apprécier la manière dont le service Jeunesse peut être en soutien aux associations; là on doit évaluer effectivement, de part et d'autre, comment ça fonctionne.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve.

24. Approbation de la convention de partenariat relative au projet de centralisation de l'aide scolaire.

Goedkeuring van de overeenkomst van partnerschap betreffende centralisatie van de schoolhulp.

M. le Président :

On peut considérer ce point comme adopté à l'unanimité ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

25. Mise à disposition et convention de mise à disposition des locaux de la ludothèque Speculoos à l'association des scouts et guides de Molenbeek (Scogimo).

Terbeschikkingstelling en overeenkomst voor de terbeschikkingstelling van delokalen van de spelothek Speculoos aan de vereniging van scouts en gidsen van Molenbeek (Scogimo).

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Monsieur El Khannouss disait que j'étais transparent ... Alors, je voulais réagir par rapport aux mises à disposition. J'avais demandé dans cette même salle - et là je rejoins le conseiller communal socialiste - les règlements d'attribution et en matière de subventions octroyées par la Commune. Où on est-on ? Et par rapport à l'octroi de salles communales et infrastructures sportives ? Vous m'aviez promis que ça allait se faire très rapidement et que vous attendiez juste l'avis juridique du service.

Sur ce point, je voulais savoir si la convention était établie sur un modèle en lien avec l'élaboration de ce règlement qui sera peut-être présenté incessamment, sous peu.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

La convention qui était signée est identique aux autres conventions, c'est-à-dire du point de vue assurances, dégâts, paiement des factures électricité, etc.

Merci.

M. le Président :

Merci.

Qui répond ?

Mme l'Echevine Turine :

Je réponds sur ce point-là et je laisse Madame la Bourgmestre répondre pour l'autre. Ici, on n'est pas dans le cadre du règlement de mise à disposition des salles, Monsieur Vossaert, parce que normalement la bibliothèque n'est pas une salle qu'on met à disposition; c'est ici un cas particulier. Ce sont les scouts, de par leur situation particulière qui fait qu'ils n'ont pas de local pour l'instant, qui ont en fait la demande. Ils avaient un œil sur la ludothèque dont ils avaient discuté avec la responsable pour voir s'il y avait une possibilité. Donc on est tout à fait dans un cas spécifique et la convention l'est tout à fait et ne rentre pas dans ce cadre-là. Maintenant, je fais confiance aux juristes de la Commune, et j'imagine que tout ce qui concerne les assurances, dégâts des eaux, etc, est bien pris en compte.

Mme la Bourgmestre :

Au sujet du règlement relatif à la location des salles communales et du matériel communal, c'est une tâche plus importante et conséquente qu'on l'avait imaginé, notamment pour le matériel communal, puisqu'un relevé exhaustif de tout le matériel existant dans les services est en cours, pour pouvoir justement être plus performant dans sa mise à disposition aux services communaux mais également au public qui en fait la demande. On travaille également au règlement relatif à la location des salles. C'est vrai que ce n'est pas facile à mettre en place. Et tant que ce règlement ne vous sera pas présenté, nous nous basons évidemment sur le règlement existant tant en ce qui concerne le prêt de matériel que la location ou la mise à disposition des salles communales.

M. le Président :

Merci.

Peut-on approuver le point ? Je note l'abstention de Madame Gadaleta.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 37 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 37 positieve stemmen, 1 onthouding.

Mme l'Echevine Gadaleta :

C'est un motif d'ordre personnel, mes enfants étant concernés...

M. le Président :

Les points 26 à 29 sont aussi des octrois de subsides. Y-a-t-il des questions d'abord?

Je donne la parole à Madame Bastin puis à Monsieur Ait Jeddig.

Mme Bastin :

J'aurais voulu poser une question par rapport au siège social de cet organisme qui se trouve à Gand. Comment les Molenbeekoïses y sont-ils intégrés ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci.

Je voudrais saisir cette occasion, l'octroi à titre exceptionnel de subside à cette association puisqu'elle s'inscrit dans le cadre de la commémoration des 50 ans de l'émigration marocaine, pour rendre hommage à toute la première génération d'émigrés qui sont venus à la demande du gouvernement belge de l'époque pour travailler dans les mines et faire tous les travaux pénibles que les Belges de souche ne voulaient plus, une population émigrée d'Afrique du Nord et de Turquie qui a accepté de travailler sans conditions, et non syndiquée, c'est-à-dire exploitable à volonté - mais c'était les trente glorieuses. Je me souviens de ce qu'a m'a raconté mon père : un jour, alors qu'il était à la recherche d'un travail en compagnie d'un ami, un policier motard leur avait montré leur premier job et les avait même accompagnés à l'endroit indiqué. On en est bien loin de ces attitudes fraternelles avec les policiers d'aujourd'hui. Il faut dire que l'esprit chrétien, plus fraternel et généreux qui existait encore à l'époque, s'est quelque peu évaporé. Je tenais donc à leur rendre hommage et souligner les efforts et les souffrances auxquels ils étaient confrontés, étant parfois séparés de leurs familles depuis plusieurs années. Ils ont débarqué en terre inconnue, ne connaissant ni la langue, ni les mœurs, ni les coutumes du pays d'accueil. Ensuite, les gouvernements successifs avaient poussé au regroupement familial pour qu'ils dépensent les petits salaires qu'ils recevaient en Belgique. Ils ont fait un pas difficile, courageux et nous souhaitons, notre génération et les générations futures, continuer, malgré de nombreuses réticences et tout le travail qui reste à faire, pour parvenir à une vraie intégration et non à une simple assimilation, continuer à apporter notre richesse pour la construction d'une société pacifique, harmonieuse et fraternelle.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Je réponds à la question sur le point 24. En fait, c'est ici un partenariat avec une asbl molenbeekoise; ce sont des jeunes de Molenbeek qui en profitent; c'est aussi l'AJM qui est hyperactive et qui a un projet et le réceptacle de ce subsidie est cette association à Gand. Mais selon les critères, soit l'association a son siège à Molenbeek, soit elle n'y a pas son siège mais l'action pour laquelle on la subsidie concerne des jeunes de Molenbeek, ce qui est le cas ici.

M. le Président :

Merci.

On peut passer au vote des points 23 à 26 ?

26. Octroi d'un subsidie exceptionnel à la vzw d'Broej VMJ-AJM pour son projet sur l'identité culturelle.

Toekenning van een buitengewone subsidie aan vzw d'Broej VMJ-AJM voor haar project 'culturele identiteit'.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

27. Octroi d'un subsidie exceptionnel à la vzw JNM dans le cadre de son projet «Into the wild».

Toekenning van een buitengewone subsidie aan de vzw JNM in het kader van haar project «Into the wild».

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

28. Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl Foyer des Jeunes dans le cadre de son projet Radio Zéro.
Toekenning van een buitengewone subsidie aan vzw "Foyer des Jeunes" voor haar project "Radio Zéro".

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

29. Octroi d'un subside exceptionnel à l'Atelier Paloke pour l'organisation de deux stages intitulés conte et céramique.

Toekenning van een buitengewone subsidie aan Atelier Paloke voor de organisatie van twee stages genoemd verhalen vertellen en keramiek.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

30. CLES - Partenariat entre l'asbl « ATOUT PROJET » et la Commune de Molenbeek-Saint-Jean - Approbation de la convention.

CBSU - Partnership tussen de vzw « ATOUT PROJET » en de Gemeente Sint- Jans-Molenbeek - Goedkeuring van de overeenkomst.

M. le Président :

C'est approuvé ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

31. Cles - Asbl « Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek - rpm 449.487.409 » - Rapport moral 2013 et comptes de résultats et bilan 2013 - Rapport du Réviseur d'entreprises.

CBSU : vzw « Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek - rpr 449.487.409 » - Jaarverslag 2013, resultaatrekeningen en balans 2013 - Verslag van de Bedrijfsrevisor.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai une question, et je le dis déjà, si je n'ai pas la réponse ce soir, je préfère qu'on me l'envoie. J'étais interpellé par le rapport de la réviseuse aux comptes, je ne vais pas le lire mais il y a quand même quelques éléments intrigants qui expliquent les pertes et le déficit de l'asbl, comme l'expression curieuse utilisée " *les subsides antérieurs à caractère douteux*"...je ne sais pas si c'est le langage des réviseurs d'entreprises... Le déficit est expliqué par une série de raisons, notamment par l'augmentation des rémunérations, des indemnités de licenciement non subsidiées, des corrections barémiques et l'engagement de personnel. Ma question est de savoir qui a été augmenté, tout le personnel ou juste une partie ? Dans ce cas, sur base de quels critères on a valorisé ou augmenté le personnel ou une partie du personnel ? Je voudrais savoir le nombre d'engagements et de licenciements, pour me faire une idée précise. J'ai bien conscience que les questions que je pose sont assez techniques, mais elles sont aussi politiques, et même si je n'ai pas toutes les réponses ce soir, ce n'est pas grave, mais ça m'interpelle.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Excusez-moi, je suis particulièrement fatiguée, il y a des éléments de réponse que j'ai mais je ne sais plus les questions que vous m'avez posées...

M. Ikazban :

...Vous allez m'envoyer la réponse...

Mme l'Echevine Turine :

Par rapport aux augmentations, j'ai une partie de la réponse...

M. Ikazban :

... Vous avez la réponse, mais pas la question !...

Mme l'Echevine Turine :

... J'ai une partie de la réponse, l'autre, je vous l'enverrai par écrit...Concernant les augmentations de salaires, il y a la question des indexations qui fait augmenter de 86000 euros le compte, et il y a ce qu'on appelle une correction barémique, c'est-à-dire que, à statut et fonction égale, tout le monde n'avait pas le même barème. Cette correction barémique a donc engendré un coût par rapport au budget.

Sur le nombre d'engagements et de licenciements, je vous répondrai par écrit.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Monsieur De Block, excusez-moi, mais vous n'aviez pas posé la question d'abord. La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci à Madame l'Echevine qui a tenté de me répondre. Evidemment la réponse ne me satisfait pas. J'étais prêt à vous épargner la tentative ce soir. Envoyez-moi les réponses par écrit. Néanmoins j'en déduis, avec ce que vous m'avez dit, que ça concerne bien une partie du personnel et qu'on a fait des augmentations par rapport aux fonctions et pas par rapport au type de travail. On peut avoir le même diplôme, pas les mêmes horaires, la même pénibilité...C'est bien ça ?

Mme l'Echevine Turine :

... Par rapport aux mêmes missions...

M. Ikazban :

Mêmes missions ? J'attends vos réponses écrites, alors, je vais même vous envoyer un mail pour vous préciser les questions. Mais nous nous abstenons sur ce point.

Mme l'Echevine Turine :

Un élément quand même : vous êtes maintenant tous membres de l'assemblée générale et tout ça a été fixé en détail avec les personnes des services qui pouvaient répondre à toutes les questions techniques. N'hésitez pas venir à la prochaine AG.

M. Ikazban :

En fait, vous avez tout à fait raison sur ce point-là. Mais comme je le disais tout à l'heure, par moments, les convocations, les horaires proposés ne conviennent pas toujours... Ce n'est pas un reproche, mea culpa, je n'étais pas là, je dis simplement que, parfois, vous savez, on peut aussi prendre connaissance de certains aspects en dernière minute... Sur les statuts, j'ai relu hier soir et on pose des questions sans aucune attaque. J'espère néanmoins obtenir des réponses.

M. le Président :

Monsieur De Block, vous avez la parole. Rapidement et pas de questions.

M. De Block :

J'ai déjà fait la remarque lors d'une précédente AG et je la réitère ici : un des défis de la LES réside dans la formation, la possibilité pour ses employés et ouvriers de se former. Je trouve que le budget présenté est en dessous de tout, et surtout qu'on a discuté du budget 2014 où le montant n'est pas non plus élevé que ça, c'était toujours 20000 euros, si je ne me trompe. Je veux insister sur le fait que le budget accordé à la formation doit vraiment être beaucoup plus conséquent et que le congé éducatif est insuffisant, peu de personnes pouvant utiliser cette option pour se former.

Mme l'Echevine Turine :

Je vous rejoins sur l'importance de la formation. Comme je l'avais dit lors de l'assemblée générale, le budget formation a été effectivement augmenté en 2014 et j'insiste sur le fait qu'il y a certains types de formations qui ne coûtent pas ou qui se trouvent dans un autre article budgétaire; il y a tout un accompagnement clairement formatif qui est fait au niveau des équipes, celles des maisons de quartier et de la CLES

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Oui Madame la Bourgmestre, moi je vous invite vraiment à garder votre calme, les questions sont vraiment relatives au point. Plus je vous demande de garder votre calme, plus ça vous énerve. Je suis au courant bien entendu des annexes et du dossier, mais la question que je vous pose est relative au dossier : sur base de quels critères priorisez-vous les interventions de ce type ? Y a-t-il d'autres écoles dans le bas de Molenbeek-Saint-Jean qui seraient dans des cas d'insalubrité ou autre et qui mériteraient un investissement pareil ? On parle ici de 2 millions d'euros, je souhaiterais avoir une réponse claire à ce sujet.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Le Collège considère qu'il a déjà répondu et donc nous passons au vote. Monsieur De Block, je ne peux pas forcer le Collège à répondre à votre question. Il y a eu des échanges, vous avez posé vos questions et le Collège a répondu. Vous avez dit que vous n'étiez pas satisfaits des réponses, on ne va pas pouvoir aller plus loin.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

36 votants : 35 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

36 stemmers : 35 positieve stemmen, 1 onthouding.

M. le Président :

Parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je trouve que je suis obligé de m'abstenir parce que la seule fonction qu'on a ici en tant qu'opposition, c'est de pouvoir interpellier et de poser des questions. Quand la majorité qui tient toutes les données en main refuse de répondre aux questions des conseillers, et questions à mon avis pertinentes, je pense que je n'étais pas le seul à avoir visité cette école, je pense que je ne suis pas le seul à avoir constaté des problèmes d'organisation, si même ces questions-là, qu'à mon avis je ne suis pas le seul à me poser, n'ont pas droit à une réponse, ne doivent pas être débattues, je suis obligé de m'abstenir.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

